

Wellington
Dépôt garanti 30 j à 365 j
11.75%
522-1990
285, chemin Ste-Foy

PORTE et FENÊTRE ECONO PLUS Enr.
TOITURE Rénovation
— Estimation gratuite —
(418) 624-3228
ROBERT ROBERT

JEUDI 27 SEPTEMBRE 1990

QUÉBEC, 94^e ANNÉE, NO 267
54 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,30\$
RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES 60¢

50¢

LE SPORT

Aubut réclame un nouveau Colisée d'ici trois ans



Marcel Aubut ne veut rien savoir d'un agrandissement de l'actuel Colisée. Selon lui, la région de Québec doit se doter d'un nouvel édifice d'ici trois ans pour assurer la présence des Nordiques dans la Vieille Capitale. **S-6**

LE QUÉBEC

Les libéraux demandent des changements à Bourassa

Inquiets pour leur réélection, les députés libéraux réclament que le premier ministre fasse un ménage de son conseil des ministres et du personnel de son bureau. **A-8**

LE CANADA

Les conservateurs à leur plus bas niveau

Les conservateurs de Mulroney battent leurs records d'impopularité. Seulement 15 % des Canadiens seraient prêts à leur faire confiance selon Gallup. **B-8**

L'ECONOMIE

Tembec investira 1 milliard \$ en Abitibi-Témiscamingue

Né des déboires de C.I.P. dans le Nord-ouest québécois au début des années 1970, Tembec a le vent dans les voiles et prévoit des investissements massifs. **B-1**

LES ARTS

La rentrée du cinéma dans la région de Québec

Après l'effervescence des festivals de Montréal et de Québec, c'est maintenant aux artistes, cinéastes et producteurs de faire connaître leurs films au grand public. **C-1**

LA RÉGION

Alex Couture: l'État renonce à aller en Cour suprême

Le ministère de l'Environnement ne portera pas devant la Cour suprême le jugement annulant les poursuites intentées contre l'usine Alex Couture. **A-7**

LES IDÉES DU JOUR

La TPS permet aux politiciens de mieux exploiter le citoyen

Selon un professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec, la TPS sert des intérêts particuliers: ceux des hommes politiques. **A-15**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-5 à A-7
Le Québec	A-3, A-4 et A-8 à A-10
Le Canada	B-9
Le Monde	A-11 à A-13
Annnonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-10
Décès	C-11 et C-12
Économie	Cahier B
Editorial	A-14
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-8
Les idées du jour	A-15
Michel Corbeil	A-10
Mots croisés	C-8
Mot mystère	C-7
Où aller à Québec	C-4
Patron	C-10
Pierre Champagne	A-5

LA MÉTÉO

Généralement nuageux et brumeux en matinée. Dégagement par la suite. Maximum de 17 à 19. Minimum de près de 6. Demain: un ciel variable. **S-16**

Des bagarres marquent le dénouement du siège Les Warriors se rendent

OKA — Il aura fallu attendre 78 jours pour que les Warriors décident enfin de déposer les armes et se rendre.

par ROLLANDE PARENT et JEAN ROY
de la Presse canadienne

C'est finalement à 18 h 55 hier soir que les Mohawks re-tranchés depuis le 1^{er} septembre dans la pinède d'Oka sont sortis dans la confusion la plus

totale alors que plusieurs d'entre eux ont tenté d'échapper à l'armée et à la Sûreté du Québec.

Par ailleurs, en milieu de soirée, à l'entrée du village de Kahnawake, quelques centaines de personnes ont érigé des barricades pour protester con-

tre la tournure des événements à Oka et la présence de l'armée sur leur territoire.

Selon les informations qui avaient circulé pendant toute la journée d'hier, la reddition devait se faire aujourd'hui. D'ailleurs en mi-journée, un communiqué provenant du comité de crise regroupant entre autres Joe Norton et Andrew Delisle (de Kahnawake), Joe Deom et

Terry Doxtater indiquait que la fin des hostilités se passerait le lendemain midi.

Mais des signes laissaient croire que le dénouement était proche. Ainsi deux équipes d'intervention de l'escouade tactique, de Montréal et de Québec, étaient arrivées sur les lieux en matinée.

Suite A-2, Warriors...



La reddition des Mohawks de Kanesatake ne s'est pas faite sans bousculade. Cette femme qui a cherché à fuir retient son enfant contre elle pendant qu'un soldat la maintient au sol. En médaillon, un autre soldat a fort à faire avec un Warrior qui n'est pas un Mohawk.



☐ On a frôlé la tragédie, hier, à Kahnawake
page A-2

☐ Québec et Ottawa heureux du dénouement pacifique
page A-3

☐ La reddition a pris l'armée quelque peu au dépourvu
page A-3

☐ L'éditorial: Les criminels doivent être châtiés
page A-14

En plus d'affamer les étrangers

L'Irak menace de pendre des Américains

(AFP, AP, Reuter, PC) — Non seulement il ne nourrira plus, à compter de lundi prochain, les étrangers non-arabes en Irak et au Koweït, mais Saddam Hussein a menacé de pendre des Américains non diplomates réfugiés à l'ambassade des États-Unis à Bagdad, a révélé hier à New York le secrétaire d'État américain James Baker.

Interrogé sur des informations selon lesquelles l'Irak a demandé aux États-Unis la liste des Américains non diplomates se trouvant à l'ambas-

sade en menaçant de les pendre, M. Baker a déclaré que Washington a « reçu une note à cet effet ». « Nous l'avons lue, elle est repugnante et nous la rejetons », a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État a affirmé que cette menace ne changerait en rien la politique du gouvernement américain dans la crise. Par ailleurs, à Washington, au moins sept Américains supplémentaires ont été faits prisonniers et emmenés par les forces irakiennes, portant à une centaine au minimum le nombre d'Américains ainsi déplacés, a indiqué hier le département d'État.

« L'attaque est la meilleure défense », a d'autre part lancé, hier, le commandant des Marines, le général Alfred Gray, à ses hommes en Arabie Saoudite. De son côté, le patriarche catholique de Bagdad Raphael Bidawid a affirmé en Italie que Saddam Hussein « ne reculera pas d'un pouce face aux Américains » ainsi qu'aux autres pays tributaires des États-Unis, y compris l'URSS et la Chine.

Incidentement, Bagdad a dénoncé vigoureusement l'Union soviétique hier pour la ligne dure que ce pays déploie de plus en plus et l'Irak dit maintenant considérer cet ancien allié et fournisseur d'armes comme étant à la solde des Américains.

Entre-temps, à Bagdad, on a appris que l'Irak coupera les vivres à tous les ressortissants

Suite A-2, L'Irak...

Chrétien cherche à renverser le gouvernement

OTTAWA — L'épreuve de force entre Brian Mulroney et la majorité libérale du Sénat, à propos de la taxe sur les produits et services, n'est qu'une première manche qui doit conduire, espère Jean Chrétien, à un renversement du gouvernement.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

La stratégie du Sénat, dont un proche conseiller du leader Allan McEachen parlait ouvertement dès le mois de juin dernier, vise à coincer le premier ministre dans un piège constitutionnel, ou à l'amener dans une impasse politique. Dans les deux cas, le résultat est le même: des élections générales qui, avec des intentions de vote variant de 15 %, selon Gallup aujourd'hui, à 18 %, selon Angus Reid la semaine dernière, signifient une défaite certaine.

En effet, le recours à l'article

26 de la Constitution, et la nomination de huit autres sénateurs conservateurs, ne résoudra pas la crise, pour quatre raisons:

— avec huit fauteuils supplémentaires, les conservateurs auraient 54 voix, ce qui n'est pas encore la majorité d'un Sénat de 112 membres. Il faudrait que deux des quatre indépendants votent en faveur de la TPS, et qu'aucun des 54 conservateurs ne soit absent. Puisque, dans de telles conditions, cha-

Suite A-2, Chrétien...

Autre texte en page B-9



Un livreur de mazout poursuivait son travail hier. Augmentation de prix ou pas, ce ne sont pas encore les clients qui manquent.

Le mazout augmente de 9 %... et ce n'est pas fini !

Depuis hier matin dans certains cas, dans quelques heures ou tout au plus dans quelques jours pour les autres, tous les consommateurs subiront une hausse du prix du mazout de 8 à 9 %.

par GUY BENJAMIN
LE SOLEIL

Et ce ne serait que la première d'une série d'augmentations qu'auront à absorber les propriétaires de résidences chauffées à l'huile, à moins que la situation dans le golfe Persique ne revienne à la normale.

Suite A-2, Mazout...

Suites de la première page

Warriors...

La cinquantaine de Warriors, de femmes et enfants mohawks ont quitté l'endroit en marchant lentement. Quand ils sont arrivés sur la route 344, l'espace entre les barbelés était étroit, il y a eu bousculade avec les soldats.

Un homme, une femme et un bébé sont tout d'abord sortis en courant. Loran Thompson, conseiller et leader de ce siège étaient de ce groupe. Par la suite, le reste du groupe est sorti d'un bloc et a couru en direction des barbelés pour tenter de se soustraire au contrôle de l'armée.

Plusieurs soldats en sont venus aux prises avec des Warriors qui ne voulaient ni se rendre ni se laisser fouiller ou se diriger vers l'autobus devant les conduire à la base militaire de Farnham transformée en prison depuis deux semaines par un décret du gouvernement du Québec.

Une dizaine de minutes plus tard, les soldats avaient pris le contrôle de la situation, non sans avoir eu à échanger de nombreux coups avec les Warriors, tout cela pendant que des drapeaux mohawks flottaient au milieu de l'attroupement. Malgré les échanges musclés, aucun coup de feu n'a été tiré. Mais le Warrior surnommé Lasagne, un second appelé Noriega, de même qu'une femme et un enfant ont réussi à échapper à l'attention des soldats avant d'être appréhendés un peu plus loin par la Sûreté du Québec.

Dans la confusion, un véhicule de transport de troupe a failli écraser une femme et son enfant. Des femmes et enfants autochtones ont également tenté de franchir les barbelés et une jeune fille a même été blessée dans la bousculade.

Des photographes et journalistes ont tenté de s'approcher du lieu de la bousculade, mais le major Rémi Landry, responsable de l'opération, leur a ordonné de se tenir loin de la scène.

L'un des leaders spirituels et négociateur Bob Antone a été pris au centre de la mêlée et a tenté de calmer les belligérants. Dans la confusion, certains Warriors se sont échappés mais ont été rattrapés sur la route 344 par des membres de la Sûreté du Québec. D'autres se sont rendus jusqu'au barrage de la Sûreté du Québec en bas de la côte où les attendaient des proches et des Mohawks vivant au village.

Deux autobus ont ensuite été amenés et les Mohawks ont dû y monter après avoir été fouillés. Cela fait, un Warrior a ouvert une fenêtre et sorti un drapeau des Warriors.

À 20 h, les autobus ont quitté les lieux, escortés de plusieurs véhicules de la SQ. Vingt-quatre hommes, 16 femmes et huit enfants étaient à bord. Les véhicules ont emprunté la route en direction de Saint-Placide, plutôt que celle d'Oka, probablement pour éviter de compliquer la tâche des policiers qui avaient dressé des barrages pour s'assurer que des Mohawks ne s'étaient pas échappés.

Selon le journaliste-pigiste Sylvain Julien qui se trouvait dans le périmètre du centre de désintoxication, avant de se rendre, les Warriors ont demandé aux gens des médias de se retirer de l'endroit. Ils auraient alors brûlé différents papiers et ensuite des armes avant d'entonner des chants et se féliciter de l'action menée depuis le début de la crise. Quelques minutes plus tard, le journaliste a pu apercevoir des crosses de fusils dans les flammes.

Journalistes appréhendés

À leur sortie du périmètre où ils travaillaient depuis quelques semaines, les journalistes ont été appréhendés. Ils ont été libérés deux heures plus tard, après qu'on leur ait laissé le choix de subir ou non un interrogatoire de la Sûreté du Québec.

Une fois le calme revenu, le major Alain Tremblay, responsable de l'opération militaire d'Oka, a indiqué que l'armée fouillera l'endroit pour s'assurer qu'il n'y a personne de caché.

Le militaire a expliqué que les bousculades s'étaient produites en raison de la décision des Warriors « d'effectuer une sortie dans un autre endroit que celui qu'on espérait qu'ils utilisent ».

« Je ne crois pas qu'aucun nous ait échappé », a-t-il dit, avant de préciser que les militaires avaient été avisés de la décision des Warriors à 17 h 50.

Les autobus sont arrivés à Farnham vers 23 h escortés par plusieurs véhicules de la Sûreté du Québec. Environ 400 personnes étaient massées à l'entrée de la base militaire pour assister à l'arrivée du convoi. Dans la foule, il y avait des leaders spirituels et des avocats représentant Les Mohawks.

Chrétien...

que vote pesera lourd, certains risquent de faire payer très cher leur appui à une taxe qu'ils n'aiment pas ;

— le gouverneur général, l'ancien ministre conservateur Ray Hnatyshyn, qui a déjà demandé un avis juridique sur la validité de la nomination de l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, prendra aussi le temps de vérifier la légitimité d'un recours à l'article 26 de la Constitution. Qui plus est, le gouvernement créditiste de Bill Vander Zalm vient de demander à la cour d'appel de la Colombie-Britannique d'interdire le recours au même article 26, sous prétexte qu'il est « archaïque ». Quelle que soit la validité des arguments de la province, la cause risque de traîner jusqu'à la Cour suprême. La même cour a déjà bloqué un projet de réforme du Sénat du gouvernement Trudeau en 1976 ;

— quand bien même Mulroney gagnerait cette bataille, ce ne serait qu'une première manche puisque le Sénat livre des batailles semblables à propos de la réforme de l'assurance-chômage, du projet de récupération fiscale des pensions pour les contribuables gagnant plus de 50 000 \$, et surtout de la privatisation de Petro-Canada, qui sera discutée prochainement ;

— enfin, si la majorité libérale sent qu'elle perd la bataille constitutionnelle, elle finira par adopter le projet de loi sur la TPS, mais avec des amendements, ce qui obligera le gouvernement à faire tenir un autre vote aux Communes. Or, avec la défection de six députés du Québec et de deux de l'Alberta, et surtout avec l'opposition farouche de certains députés conservateurs de l'Ouest, le premier ministre n'est plus sûr du tout de faire adopter sa taxe une deuxième fois. Comme il s'agit d'une mesure budgétaire, une défaite aux Communes l'obligerait à demander au gouverneur général de dissoudre la Chambre et de déclencher des élections.

Car l'opposition de la majorité du Sénat à la TPS n'est que la pointe d'un iceberg qui cache une volonté systématique d'empêcher la majorité élue des Communes de gouverner.

Ainsi les sénateurs ont décidé de « geler » le projet de loi sur l'avortement, sous prétexte qu'on n'en a pas encore assez débattu ! Le rôle du Sénat a historiquement été de vérifier la qualité des législations passées par la Chambre des communes. En se lançant dans les grands débats de société, comme celui sur l'avortement, ce qui constitue d'ailleurs un autre précédent, les sénateurs libéraux outrepassent les pouvoirs traditionnellement exercés par la Chambre des Lords à Londres.

Jean Chrétien avait espéré de son côté éviter cette crise parce qu'il sait très bien que le Sénat actuel est encore plus impopulaire que la taxe de vente dans l'Ouest. Si Brian Mulroney s'avaisait de mener une campagne électorale sur le dos du Sénat, son issue pourrait réserver des surprises. Mais le premier ministre a miné sa propre crédibilité avec la nomination de John Buchanan.

Les vieux stratèges du parti, comme MM. McEachen, Michael Kirby, Royce Frith, tous loyaux à Pierre Trudeau d'ailleurs, ont finalement réussi à forcer la main à leur chef. Il était significatif mardi d'entendre Jean Chrétien parler de « deux » partis libéraux, le sien et celui du Sénat !

L'Irak...

étrangers non arabes. On compte environ 6000 Occidentaux en Irak et au Koweït.

Le ministre irakien des Affaires étrangères, M. Tarek Aziz, avait informé début septembre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) que son pays ne pourrait plus subvenir aux besoins alimentaires des ressortissants étrangers à partir du 1er octobre.

On a frôlé la tragédie hier soir à Kahnawake

KAHNAWAKE — La flambée de violence survenue à Kahnawake à la suite de la reddition des Warriors retranchés à Oka est venue à un cheveu de se transformer en tragédie, alors que les autorités militaires ont dû donner l'ordre aux soldats d'ouvrir le feu sur une foule déchaînée.

par ROLLANDE PARENT
de la Presse canadienne

Un officier a pris cette décision in extremis pour calmer des manifestants portant des masques à gaz et des boucliers de fabrication artisanale.

Selon le colonel Greg Mitchell, une centaine de personnes armées de divers projectiles a tout d'abord attaqué un poste de contrôle militaire dressé à l'entrée du village de Kahnawake et gardé seulement par une demi-douzaine de soldats.

Une pluie de cailloux et de morceaux de bois s'est abattue sur les militaires pris par surprise. Après avoir sommé bien inutilement les manifestants de se retirer, les soldats ont lancé des grenades lacrymogènes.

Ceci a eu pour effet de calmer momentanément la foule. Les soldats ont profité de cette accalmie pour demander des renforts et 25 de leurs collègues leur ont porté assistance, a indiqué l'officier supérieur.

Une nouvelle charge de la foule a incité les militaires à utiliser de nouveau les gaz, mais cette manœuvre est restée inutile, les assaillants rétorquant aussitôt par une nouvelle charge.

L'ordre de fixer les baïonnettes aux canons des fusils a paru assagir les manifestants, mais ceux-ci devaient se ravi-

ser et attaquer une quatrième fois.

« Nous avons alors donné l'ordre de tirer des coups de semonce en l'air, a expliqué le colonel Mitchell, mais les manifestants ont appliqué avec plus de violence après une brève accalmie.

« C'est à ce moment que l'ordre d'ouvrir le feu (sur la foule) a été donné », ce qui a définitivement stoppé l'élan des manifestants.

Aucun coup de feu n'a cependant été tiré vers les Mohawks, a indiqué l'officier, même s'il s'en est fallu de peu.

Selon lui, la manifestation amérindienne n'avait rien de spontané. Elle aurait été délibérément préparée en réponse à une perquisition effectuée par la police et l'armée, à la recherche d'armes, sur l'île Saint-Nicolas, un îlot qui ne fait pas partie de la réserve de Kahnawake, mais que les Mohawks revendiquent.

Le lieutenant-colonel Mitchell a soutenu que l'affrontement d'hier avait été encore plus grave que celui survenu le jour de la perquisition effectuée à l'île Tehkawkita, et au cours de laquelle un arsenal important avait été découvert.

Pendant ces moments intenses, le pont Mercier a été fermé temporairement à la suite d'une décision de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

L'ambassadeur du Vietnam au siège des Nations unies à Genève, M. Hoan Tran, a déclaré hier que l'Irak avait annoncé que les 16 137 Vietnamiens actuellement bloqués sur son territoire ne recevront plus de nourriture à partir du 1er octobre.

Le dilemme jordanien

D'autre part, aux Nations unies, le ministre des Affaires étrangères de la Jordanie, Marwan Kassem, a déclaré que son pays respecterait toutes les résolutions de l'ONU, y compris l'embargo décrété contre l'Irak en dépit « de ses effets dévastateurs sur son économie nationale qui fait peser de lourdes menaces sur le présent et l'avenir de la Jordanie dans tous les domaines ».

Dans un communiqué publié en marge des travaux de l'Assemblée, M. Kassem a par ailleurs annoncé que son pays « réexaminera sa position concernant les vols d'Iraqi Airways reliant l'Irak à Amman, à la lumière de la résolution 670 du Conseil de sécurité de l'ONU ».

Toujours aux Nations unies, le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, a affirmé au cours d'une entrevue à l'AFP que l'Iran n'a pas l'intention de participer à une action militaire contre l'Irak, même sous la bannière de l'ONU.

S'agissant d'éventuelles violations de l'embargo par l'Iran, M. Velayati a estimé que la communauté internationale avait « suffisamment de moyens pour vérifier ce point, comme les satellites », sans parler de la présence des observateurs des Nations unies déployés le long de la frontière entre les deux pays.

Pendant ce temps, la force navale canadienne de trois navires est entrée dans le golfe Persique, hier, faisant route vers le nord et sa base d'opération, à Bahrein.

Par ailleurs, les Canadiens qui ne respecteraient pas les sanctions commerciales imposées à l'Irak et au Koweït occupé sont passibles de peines de prison pouvant atteindre cinq ans et d'amendes maximales de 5000 \$.

Mazout...

Péto-Canada, représenté à Québec par les huiles Desroches inc., a amorcé le mouvement à la hausse hier matin en majorant de 2,7 c le litre le prix du mazout, qui passe ainsi de 33,9 c à 36,6 c, une augmentation de 7,96 %. Comme il faut, bon an mal an, 2500 litres de mazout pour chauffer une résidence unifamiliale, cela représentera un surplus de 67,50 \$.

Ultramar vend aujourd'hui son mazout à 33,6 c le litre, mais une hausse de 3 c le litre entrera en vigueur à minuit ce soir, portant ainsi le litre de combustible à 36,6 c, confirmait hier le porte-parole de la compagnie, M. Louis Forget. Dans ce cas, la majoration atteint 8,93 %.

Chez Irving, M. Jean-Paul Bourgault a confirmé que le prix du mazout passera aussi à 36,6 c le litre le 1er octobre (lundi prochain) et prévoit même que d'autres hausses sont à venir, peut-être dans le même mois, si le prix du pétrole brut continue son ascension.

Chez Esso, Mme Paule Jacques s'attendait elle aussi à ce que la compagnie suive le mouvement dans les jours qui viennent, alors que chez Shell, aucune hausse pour l'instant, mais...

Du côté des livreurs indépendants, M. Jean-Marc Lessard, de l'entreprise F. Dufresne-EKO, disait avoir déjà subi une hausse des coûts d'approvisionnement, mais attendait que les grandes pétrolières modifient les premières le prix à la consommation.

Le mazout avait atteint un sommet à 35,1 c le litre au début de l'année pour redescendre sous la barre des 34 c à la fin de janvier. Le prix n'a pas bougé depuis ce temps. Le prix du pétrole brut quant à lui n'a cessé de fluctuer.

En prenant toujours pour acquis que le pétrole brut se retrouve transformé sur le marché 60 jours après son acquisition, le brut commercialisé en janvier coûtait aux pétrolières 21,94 \$ le baril. Celui vendu maintenant est sensé avoir été acquis en juillet à 18,30 \$ le baril. Avec la menace du conflit dans le golfe Persique, le pétrole brut se transigeait hier à quelque 45 \$ le baril. Si les pétrolières respectent le délai de 60 jours, les consommateurs doivent s'attendre à un beau cadeau dans le temps des Fêtes.

Pour l'instant, les propriétaires de résidences unifamiliales utilisant le mazout comme source d'énergie encaissent une hausse semblable à ceux dont la source d'énergie est l'électricité. En effet, en mai dernier Hydro-Québec majorait ses tarifs d'une moyenne de 7,5 %, ce qui signifie un coût supplémentaire d'environ 60 \$ pour un hiver. Dans la région de Québec, 34 % des résidences sont chauffées au mazout et 66 % à l'électricité.

Chronologie des événements

(PC) — Voici la chronologie des principaux événements survenus au cours du conflit opposant les Mohawks aux autorités.

11 mars 1990 : Pour s'opposer à l'agrandissement d'un terrain de golf sur des terres dont ils revendiquent la propriété, les Mohawks traditionnalistes dressent une barricade à Oka.

10 juillet : Le maire d'Oka, M. Jean Ouellette, demande à la Sûreté du Québec de faire respecter une injonction de la cour supérieure ordonnant la destruction de la barricade.

11 juillet : Une force de 100 agents de la SQ armés de fusils d'assaut, de bombes lacrymogènes et de grenades percutantes attaque la barricade. Au cours d'une fusillade nourrie, le caporal Marcel Lemay, 31 ans, est atteint mortellement. La police bat en retraite, mais encercle le territoire de Kanesatake. Les Warriors de Kahnawake, sur la Rive-Sud, réagissent en bloquant les routes d'accès au pont Mercier.

8 août : Le premier ministre Brian Mulroney nomme le juge Alan B. Gold, juge en chef de la cour supérieure du Québec, comme médiateur.

12 août : Les ministres Caccia et Siddon se rendent derrière la barricade principale d'Oka pour signer l'entente sur les conditions préalables obtenue par le juge Gold. L'accord signé devant des Warriors armés et masqués et en présence des caméras de la télévision prévoit le libre accès des médicaments et des vivres, la liberté de mouvement des conseillers mohawks et la constitution d'une équipe internationale d'observateurs. Au cours de l'après-midi, la SQ réprime violemment une manifestation de citoyens de Châteauguay rassemblés sur un pont qui enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent. En soirée la première d'une série de violentes émeutes oppose policiers et citoyens blancs aux barricades de Châteauguay.

14 août : Plus de 2500 soldats déploient armes et véhicules blindés à Saint-Benoît et à Blainville, près d'Oka et à Saint-Rémi et Farnham, sur la Rive-Sud.

17 août : Les Forces canadiennes annoncent que des soldats munis de tout leur équipement viendront aux barricades d'Oka et Kahnawake relever les agents de la SQ.

29 août : L'armée et les Warriors s'entendent pour le démantèlement des barricades qui obstruent les routes d'accès au pont Mercier.

1er septembre : L'armée progresse vers les positions mohawks et démolit les barricades de Kanesatake, pour cerner une trentaine de Warriors récalcitrants repliés dans le centre de désintoxication de la petite localité.

26 septembre : En début de soirée, les Mohawks évacuent subitement la zone barbelée, mettant ainsi fin à un affrontement de 78 jours.

DE NOTRE COLLECTION
ROBES CONTEMPORAINES®



notre exclusivité...

LA ROBE PORTEFEUILLE

IMPRIMÉ FOULARD

déploiement d'or, de rouge, de violet intenses sur fond bleu nuit pour riches impressions cachemire... un imprimé foulard tout à fait singulier pour cette robe en challis ultrasouple, coupée à la taille et largement ceinturée de suède, avec jupe croisée portefeuille... absolument magnifique!...

4 à 14. une exclusivité contemporaine 220,00

la maison
simons
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

6/49

4-5-7-18-33-42

(complémentaire)

39

EXTRA

021729

LA QUOTIDIENNE

tirage du 26 septembre

2-4-1

4-3-1-7

LA CRISE DES BARRICADES

La base de Valcartier sur le qui-vive

Mine de rien, la base militaire de Valcartier est sur un pied d'alerte depuis le 14 août, soit depuis le déploiement dans le secteur de Châteauguay du deuxième bataillon du 22^e Régiment et de quelques autres unités tactiques qui y stationnent.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

Des appels à la bombe et autres menaces de même farine seraient à l'origine de cette consigne qu'en jargon militaire anglophone l'on désigne par les lettres BDF, pour Base Défense Force.

L'information a été confirmée au SOLEIL, hier, à la base de Saint-Hubert, par le major François Juneau, officier des affaires civiles et militaires, soit le groupe 5 (G5).

Cette procédure rare intervient quand le gros des troupes sont à l'extérieur de la base. Les militaires qui restent sont invités à redoubler de prudence. Ils peuvent être appelés à y coucher, pour ceux qui résident à l'extérieur, ou à être rappelés à quelques heures d'avis, s'ils ne sont pas en devoir.

Agents autochtones assermentés

MONTREAL — Cinq des six policiers autochtones qui patrouilleront à compter d'aujourd'hui, jour et nuit à Oka et à Kanesatake, ont été assermentés hier au palais de justice de Saint-Jérôme. Ils se sont ensuite rendus à Oka pour se familiariser avec les lieux et se sont dirigés vers Parthenais pour des exercices de tir. Il s'agit de deux Inuits, deux Cris et un Montagnais. Un sixième, en provenance de la Baie d'Hudson, les rejoindra aujourd'hui.

Cohen est libre

L'avocat américain Stanley Cohen a retrouvé sa liberté contre un cautionnement de 3000 \$, hier au palais de justice de Saint-Jérôme où il avait été accusé la veille d'entrave au travail de l'armée et des policiers de la Sûreté du Québec, d'avoir participé à une émeute et d'avoir eu en sa possession des armes à feu. La Cour lui a ordonné de s'abstenir de porter une arme à feu, de fréquenter des Warriors et de se rendre à Oka.

Des bâtons de golf déterrés

À Oka, un détachement du groupe spécial d'intervention de la Sûreté du Québec (SQ) est arrivé avec des chiens pisteurs pour fouiller le terrain à la sortie des barricades. En matinée, cette opération a permis de sortir de la terre 14 sacs de golf remplis de bâtons.

Remboursement de 11 millions \$

Le coordonnateur de la Sécurité civile pour la crise autochtone, Jacques Brochu estime que 11 millions \$ ont été versés jusqu'ici en frais de subsistance et d'hébergement, soit 7,5 millions \$ à Oka et 4,5 millions \$ à Châteauguay. Le programme de remboursement pour frais d'hébergement se terminait hier. Sur les 1529 personnes du village d'Oka qui avaient quitté leur domicile, on estime que 1465 y sont revenues. Dans la paroisse d'Oka, sur les 985 qui avaient choisi d'aller vivre ailleurs, on estime que 922 sont de retour. Chez les Mohawks, sur les 625 qui ont vécu hors de chez eux, 565 sont revenus.

Traversier Oka-Como

Le service de traverse maritime entre les municipalités d'Oka et de Como recommencera à compter d'aujourd'hui. Cette liaison avait été suspendue à la mi-juillet, à peine une semaine après l'affrontement armé. Par contre, le ministre des Transports annonce que la route 344 demeurerait fermée pour le moment, mais qu'un chemin de détour permet aux usagers d'atteindre les autres régions sur la rive nord de la rivière des Outaouais et du lac des Deux-Montagnes.

Les Warriors ne devaient sortir qu'aujourd'hui Une reddition surprise pour l'armée

De toute évidence, quoique dans l'expectative d'une reddition imminente, l'armée ne prévoyait pas pour hier soir la sortie en catastrophe des 51 occupants pris en souricière dans le centre de désintoxication de Kanesatake.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

Les forces armées avaient en effet invité, hier, un groupe d'une dizaine de journalistes de Québec à faire une tournée complète de ses installations, tant à Kanesatake qu'à Kahnawake.

Or, en prenant l'hélicoptère de retour, à la base de Saint-Hubert, à 17 h 50 pile, soit une vingtaine de minutes avant le geste surprise des Mohawks, aucun porte-parole militaire n'était encore en mesure de préciser, l'heure ou la journée de cette éventuelle évacuation volontaire. Même le grand patron des forces héloportées, le colonel Jacques Desrochers, venait d'avouer, quelques minutes plus tôt, n'avoir eu vent d'aucune telle éventualité prochaine.

Le major-relationiste Richard Larouche avait pour sa part pris la peine de vérifier, peu avant, les rumeurs d'une telle action en cours, pour se faire dire que tel n'était pas le cas.

Le commandant du deuxième bataillon du 22^e Régiment en poste à Kahnawake et autour, le lieutenant-colonel Robin Gagnon, a bien fait état de conversations, plus tôt dans la journée, avec des leaders mohawks, dont Jack Leclerc et le chef Joe Norton et Andrew Delisle.

Ceux-ci, a-t-il confié au SOLEIL, lui auraient tout au plus confirmé l'intention d'une reddition prochaine des Warriors retranchés dans le réduit d'Oka.

L'officier s'est contenté de souhaiter que cela se fasse sans tarder et que le plus grand nombre possible d'irréductibles quittent leur retranchement



C'est finalement après plus de trois semaines d'un siège épique, que les Warriors et leur cohorte ont quitté en désordre, en début de soirée, hier, le Centre de désintoxication de Kanesatake.

afin que le scénario ne s'éternise.

Quant au commandant de la cinquième brigade mécanisée, le brigadier-général Armand Roy, officier responsable des opérations dans les deux secteurs, il évaluait ce groupe à 23 Warriors, neuf femmes, neuf enfants et... 10 journalistes.

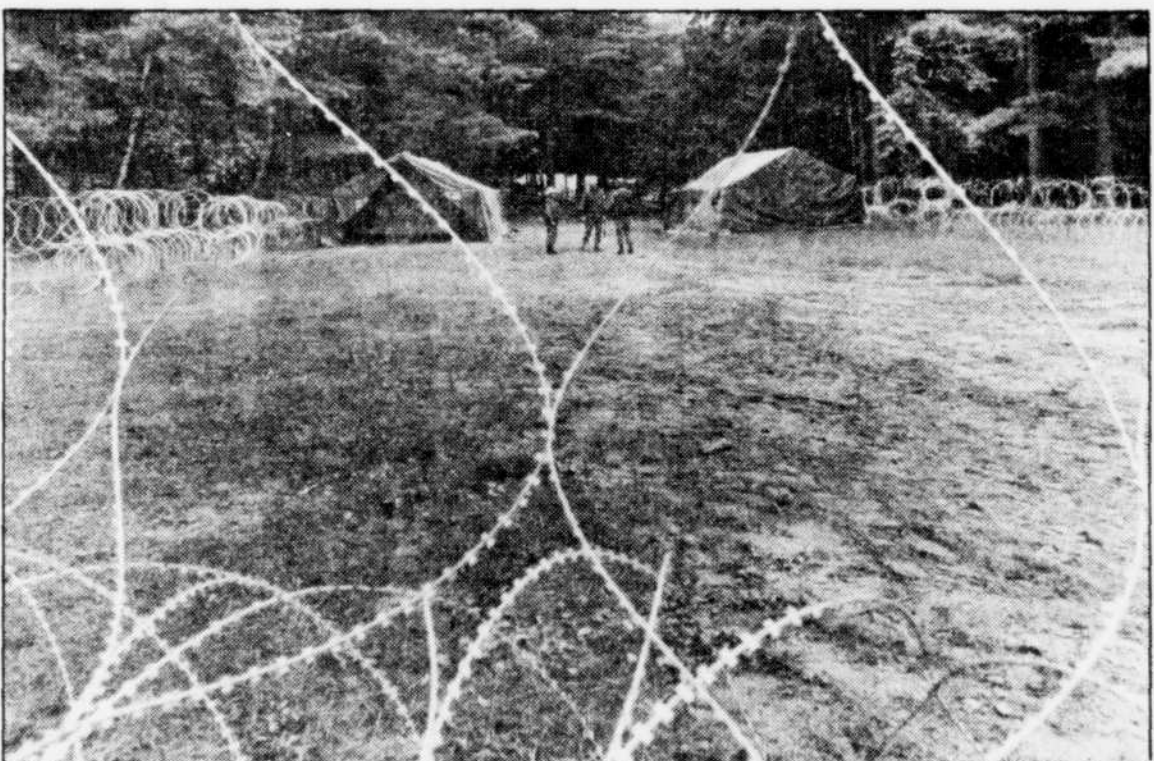
Il semble, en effet, que les militaires s'attendaient à ce que tout ce beau monde quitte docilement et en montrant patte blanche, leur périmètre encerclé de barbelés et surveillé jour et nuit.

À telle enseigne que le major Jean Lavigne, commandant de la compagnie chargée de pa-

trouiller le secteur faisant face au centre de désintoxication avait eu ordre d'installer une enceinte de fil barbelé, genre d'enclos d'accueil d'environ 30 mètres carrés.

Une périmètre où tout un chacun aurait été invité à dûment s'identifier et à se rendre à la SQ, le cas échéant. Et en l'absence, autant que possible, de médias de l'extérieur. Ce périmètre n'était pas accessible aux journalistes, sinon à des fins de relations publiques, comme c'était le cas pour le groupe de la Vieille Capitale, hier.

L'installation avait été complétée au cours de la matinée.



C'est dans cet enclos barbelé, la « machine à saucisse », selon l'expression du major Jean Lavigne, que l'armée s'attendait à accueillir des Warriors sans masque et sans arme, faisant acte de reddition.

Mulroney lance un appel au dialogue

OTTAWA — Se félicitant de n'avoir pas cédé à la violence armée et d'avoir réussi à ne pas faire couler le sang pour dénouer la crise, Brian Mulroney lance un appel à l'amélioration des relations entre les Indiens et les autres Canadiens.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Tel est l'essentiel d'un très bref communiqué de six paragraphes transmis aux médias à 21 h 30 hier par le bureau du premier ministre du Canada relativement à ce qui est qualifié de « reddition des Warriors d'Oka ».

« La fermeté, la patience et le respect de la vie humaine ont fini par triompher », lit-on dans le communiqué, formule d'ailleurs utilisée une heure plus tôt par le ministre des Affaires indiennes en conférence de presse.

Le premier ministre a un bon mot pour les forces armées dont la discipline et le professionnalisme sont à l'origine du règlement pacifique souhaité selon lui. « L'autorité de la loi a été préservée, poursuit le communiqué, et aucune concession n'a été accordée à ceux qui revendiquaient des changements par la violence. » Il faut maintenant que tous envisagent l'avenir avec confiance, suggère le premier ministre.

De son côté, le ministre des Affaires indiennes, Tom Sid-

don, n'a pas caché son soulagement devant la tournure des événements. Il est maintenant prêt à amorcer le processus de cession des terres acquises par le fédéral, à la communauté mohawk de Kanesatake.

Contrairement à son chef, le ministre a eu un bon mot pour les Warriors, qualifiant d'honorable leur décision de sortir du Centre de traitement sans armes hier soir.

Pour le ministre des Affaires indiennes, tous les Canadiens vont tirer une leçon de la crise d'Oka, soit celle de ne pas avoir une courte vue d'encre et de faire preuve de plus de sagesse afin de ne pas susciter des confrontations qui finissent par dégénérer, comme ce fut le cas entre les Mohawks et le conseil municipal d'Oka.

Son gouvernement s'est engagé, par la voix de son premier ministre, a-t-il ajouté, à prendre les moyens pour tenter de reconstruire rapidement les ponts et répondre aux besoins réels des communautés autochtones au pays. Mais les cicatrices sont là pour encore plusieurs années, sinon quelques dizaines d'années, croit-il, et il y a lieu d'agir avec doigté et patience pour restaurer la confiance.

Le gouvernement Bourassa réagit fort discrètement

(PC) — Le gouvernement Bourassa s'est montré fort discret hier soir à la suite de la reddition des Warriors à Oka. Après avoir refusé de rencontrer la presse en début de soirée, le premier ministre Bourassa a finalement émis à 22 heures un bref communiqué à la tribune parlementaire.

Le premier ministre s'est dit satisfait du dénouement de cette crise tout en soulignant que « la ferme détermination du gouvernement en vue d'obtenir une solution pacifique est confir-

cette crise permettra d'engager de véritables discussions avec les communautés autochtones.

Le communiqué souligne enfin que le premier ministre aura l'occasion de commenter plus amplement au cours des prochains jours, notamment lors de la réunion de deux jours que tient son caucus à compter d'aujourd'hui à Bécancour.

Il y a maintenant près de trois semaines que le chef du

gouvernement ne s'est pas montré en public. Sa dernière apparition remonte au vendredi, 7 septembre, à Montréal, alors qu'il a lancé un ultime appel aux Mohawks.

La seule réaction qui est venue de Québec hier soir a été celle de M. Konrad Sioui, chef de la Conférence des premières nations.

Il s'est dit très heureux et « soulagé » que tout ce soit fina-

lement terminé dans un calme relatif, qu'on ait pu éviter un bain de sang.

Il déplore qu'il y ait eu quelques bagarres, mais, dit-il avec philosophie, « ça aurait pu être pire. Il faut pousser un soupir de soulagement. »

M. Sioui observe enfin qu'il va rester des cicatrices profondes à soigner. « C'est à nous, Canadiens, de rétablir la situation », conclut-il.

VENTE

10 À 40%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN
DU 26 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE

importations
Bijouterie
Objets d'art

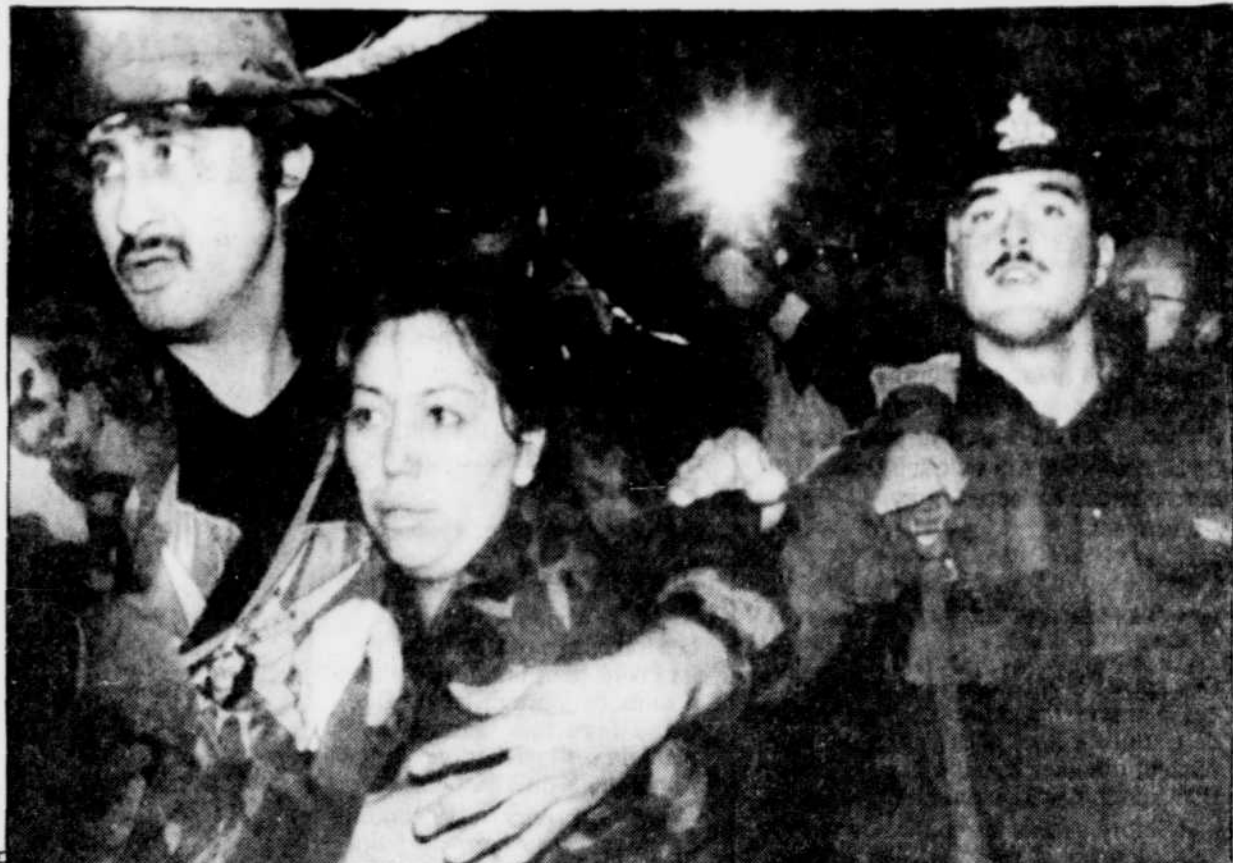
COLLECTION LAZULI

774, St-Jean, Québec Tél.: 525-6528

LA CRISE DES BARRICADES



Le Mohawk Warrior connu sous le nom de Lasagna alimente le feu qui a servi hier, en début de soirée, aux Warriors à éliminer les armes dont ils disposaient, une heure environ avant de quitter leur retranchement pour se livrer à l'armée mais non sans une certaine résistance.



Un Warrior qui se fait appeler Noriega et une femme non identifiée sont photographiés au moment où ils quittaient, hier, le centre de désintoxication de Kanesatake en disant qu'ils s'en allaient chez eux. Un soldat retient l'homme par la manche.

Les mesures de Mulroney ne vont pas assez loin (Erasmus)

OTTAWA (PC) — Les propositions fédérales annoncées mardi pour faire valoir les droits des autochtones sont un pas dans la bonne direction mais ne vont pas assez loin.

Tel est l'avis exprimé par le chef national de l'Assemblée des premières nations, M. George Erasmus, au lendemain de nouvelles mesures annoncées par le premier ministre Brian Mulroney au cours d'un débat d'urgence sur la crise d'Oka.

Le premier ministre Mulroney a annoncé l'établissement d'un programme à quatre volets axé sur le traitement des préoccupations des autochtones, le règlement des revendications territoriales, l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les réserves et l'amélioration des rapports entre les autochtones et les autorités

gouvernementales.

M. Mulroney a également souligné que la Loi sur les Indiens, la loi fédérale qui régit presque la totalité des activités des Indiens, sera révisée.

Or, le chef autochtone a réagi avec tiédeur à cette proposition.

« Ce que le gouvernement pro-

pose, c'est la même proposition qu'il réchauffe depuis quelque temps, s'est indigné M. Erasmus. Le gouvernement va se contenter de déléguer des pouvoirs aux autochtones, mais les autorités vont continuer à nous contrôler. »

Selon lui, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas reconnu certains droits existants en vertu de la Constitution canadienne, la lutte sera toujours à recommencer.

■ Les Montagnais regrettent

MINGAN — Le conseil des Montagnais de Mingan déplore l'action de quatre jeunes Montagnais dans l'incident qui les a opposés à un chauffeur de taxi de Québec lundi. Le conseil a exprimé par voie de communiqué « sa compassion pour le chauffeur de taxi et sa famille » et a signifié son opposition à ce genre d'agissement. Le message dit encore que « particulièrement dans la conjoncture actuelle, les Montagnais peuvent se passer facilement de ces gestes négatifs qui ne font qu'endommager le climat et les relations entre leur peuple et les Québécois. »

**POUR BIEN LANCER
VOTRE AFFAIRE**
inscrivez-vous
au **concours** d'excellence
**DEVENEZ
ENTREPRENEUR-E**



Aujourd'hui, se lancer en affaires, ce n'est pas une mince affaire. Aussi, les Services de l'éducation aux adultes des cégeps ont mis sur pied, en collaboration avec divers partenaires du monde des affaires, le **CONCOURS D'EXCELLENCE « DEVEZ-VOUS ÊTRE ENTREPRENEUR-E »**. Ce concours vise à ce que des personnes comme vous puissent se préparer à bien se lancer en affaires à l'aide de conseils judicieux et d'une bourse facilitant la création de votre entreprise.

PLUS DE 200 000 \$ EN BOURSES

5 GRANDS PRIX AU NIVEAU PROVINCIAL :

• 1^{er} prix : 25 000 \$ • 2^e prix : 15 000 \$ • 3^e prix : 10 000 \$ • 4^e prix : 6 000 \$ • 5^e prix : 4 000 \$

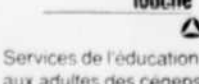
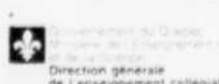
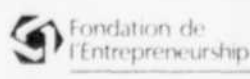
DE NOMBREUX PRIX AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL !

Ce concours ne s'adresse pas qu'aux étudiants mais bien à toute personne âgée de 18 ans ou plus, résidant au Québec et ayant rempli un **formulaire d'inscription**, avant le **26 octobre 1990**, auprès du Service de l'éducation aux adultes d'un cégep participant. Un plan d'affaires complet du projet doit être déposé avant le **1^{er} mars 1991**.

Adressez-vous au Service de l'éducation aux adultes des cégeps suivants. Vous trouverez tout le soutien nécessaire pour élaborer votre projet et, qui sait, remporter un prix **POUR BIEN LANCER VOTRE AFFAIRE**.

CÉGEPs PARTICIPANTS

BAS-SAINT-LAURENT — GASPÉSIE		MAURICIE — BOIS-FRANCS		SAINT-LAURENT	747-6521
Rimouski	629-4141	Drummondville	478-4671	Vieux-Montreal	982-3434
Matane	562-1240	Shawinigan	539-6401	LAURENTIDES ET LANAUDIÈRE	
Rivière-du-Loup	867-2130	Trois-Rivières	738-4911	Joliette	759-1661
SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN		Victoriaville	758-6401	Lionel-Groulx	430-1320
Alma	668-7948	ESTRIE		Saint-Jérôme	436-1580
Chicoutimi	696-2243	Sherbrooke	564-6332	MONTEREGIE	
Jorquière	547-3672	OUTAOUAIS		Edouard-Montpetit	442-0444
Saint-Félicien	679-5412	Outaouais	770-4012 et 777-7584	Grouby	372-5086
QUEBEC		ABITIBI — TÉMISCAMINGUE		Saint-Hyacinthe	773-6800
L'Amante	338-8591	Abitibi-Témiscamingue	762-0931 poste 1230	Saint-Jean-sur-Richelieu	347-5301
F.-X. Garneau	688-8310 poste 2425	RÉGION DE MONTREAL		Valleyfield	373-9441
La Pocatière	248-7164			CÔTE-NORD	
Lévis-Lauzon	835-1421	Massenaueue	254-7131 poste 266	Baie-Comeau	589-5707
Limouville	682-6656	Montmorency	667-5100	Sept-Îles	962-9848



**SOYEZ CHIC...
DE LA TÊTE AUX PIEDS**

EXCELLENT CHOIX DE COMPLETS 100% LAINE
OU POLYESTER ET LAINE. ASSORTIMENT
COMPLET DE COULEURS. TAILLES: 36 À 44

À PARTIR DE

199 95\$
À
399 95\$

De plus, obtenez gratuitement:

- une paire de souliers
- une chemise
- une cravate
- une paire de bas
- une ceinture



Retouches d'ajustement gratuites

LES VÊTEMENTS

MENTS

St. Lawrence

 GALERIES DE
LA CAPITALE



GALERIES DE LA CAPITALE

L'ex-maire de Gallix Léo Méthot écope d'une autre sentence de 6 mois de prison

L'ex-maire Léo Méthot, de Gallix, sur la Côte-Nord, a plaidé coupable à la dernière accusation pesant contre lui et a été condamné à six mois de prison devant être purgés concurremment aux autres peines qui lui ont déjà été infligées.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Celles-ci étaient de 40 et 42 mois pour des accusations de fraude, de complot et de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic. Cette fois, le juge Guy Tremblay l'a condamné pour les propos contradictoires qu'il avait tenus au procès du député Denis Perron.

Le procureur de la Couronne, Me Germain Martin, a souligné l'excellente conduite de Méthot au pénitencier de Donnacona où il est déjà incarcéré et où il agit en tant que président du comité des détenus. Il aurait en outre réglé son problème de consommation de stupéfiants.

Son avocat, Me Lawrence Coriveau, a quant à lui fait observer au juge Tremblay qu'en plaçant coupable, Méthot a fait éviter la tenue d'un long procès au cours duquel une dizaine de personnes de Mingan et de Sept-Îles auraient été appelées à témoigner. La déchéance de l'ancien maire aurait été causée par son divorce qui l'a

incité à consommer alcool et drogue.

Le juge s'est montré sensible au virage que semble avoir effectué Méthot derrière les barreaux. Prévoyant que ce dernier conti-

nuera à être utile à ses semblables après sa libération, le magistrat s'est dit d'avis qu'il ne faut pas décourager les individus qui semblent s'être pris en main.

Lors d'une pré-enquête, Méthot avait affirmé que le député de Duplessis, M. Denis Perron, était au courant d'un stratagème utilisé par la municipalité de Gallix afin d'obtenir des subventions pour des travaux. Il consistait à gonfler

les demandes visant l'entretien du réseau routier municipal puis à détourner une partie des subventions pour réaliser d'autres travaux non admissibles.

Au procès de M. Perron, l'ex-maire devait toutefois nier que le député ait été au courant du stratagème. Quant à M. Perron, il a été acquitté des accusations de complot et d'abus de confiance.

Peines de 8 et 6 ans pour deux jeunes qui ont commis un vol avec violence

Le juge Charles Cliche a condamné à des peines respectives de huit et six ans de pénitencier Mario Fontaine, âgé de 21 ans, de l'Ancienne-Lorette, et Robert Plourde, âgé de 19 ans, de Québec.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Tous deux ont plaidé coupable aux accusations pesant contre eux relativement à un vol commis dans un appartement de Sillery, en juin. L'occupante, une dame âgée de 55 ans, avait été poignardée à une quarantaine de reprises par Plourde.

Leurs avocats, Me Gilles Garneau et Me Réjean Lavoie, ont fait valoir que les deux inculpés avaient consommé du PCP avant de commettre leurs crimes. Pris de panique, Plourde a soudain décidé de se servir de son couteau.

Il a toutefois bénéficié d'une sentence moins sévère parce qu'il ne possédait aucun antécédent ju-

diciaire. De plus, son avocat a déposé un rapport toxicologique faisant état d'un très faible risque de récurrence après qu'il aura été traité pour sa dépendance aux stupéfiants. Quant à Fontaine, il avait déjà été condamné à quelques reprises pour des vols et il se trouvait même sous le coup d'une ordonnance de probation au moment du crime.

La victime était la meilleure amie de la mère de Fontaine. Elle lui avait même déjà prêté de l'argent parce qu'il se disait victime de menaces de mort; en réalité, il en avait besoin pour se procurer de la drogue.

Vois de manteaux

QUÉBEC — Deux commerces de Québec ont été dévalisés par d'audacieux voleurs à la recherche de manteaux de cuir. À la boutique Chérie des Galeries de la Capitale, entre 50 et 100 manteaux de cuir évalués à 50 000 \$, ont disparu lundi. Les malfaiteurs sont passés par le toit et sont ressortis par la porte donnant sur la mail. La boutique Rue de la rue Cartier a aussi été visitée mardi. Cette fois, une douzaine de blousons de cuir ont été emportés.

Réfection d'un pont

SHANNON — Des travaux de réfection de 100 000 \$ auront lieu du 1er au 12 octobre au pont Gosford à Shannon. Durant cette période, la circulation sera déviée sur une distance de 22 kilomètres, par les routes 369 et 367 à Sainte-Catherine et Shannon.

Saisie de drogue

BAIE-COMEAU — Johnny Kirouac et Kent Tremblay, les deux individus arrêtés dimanche à la suite d'une saisie de 150 grammes de coke à Baie-Comeau, ont été remis en liberté hier, sous certaines conditions. Les deux suspects subiront leur enquête préliminaire le 2 octobre prochain.



Pierre
CHAMPAGNE

Un maudit bon boss

Il y a quelques semaines, le juge Vital Cliche de Montréal rendait un jugement en faveur de Pierre Villa, congédié le 20 avril 1987 de son poste de vice-président aux affaires publiques chez Labatt, à Montréal, parce que sa famille ne voulait plus déménager à Montréal. Ce n'est pas Villa qui m'a demandé de publier le jugement, c'est un informateur de Montréal qui me l'a envoyé par télécopie. Mais Villa a trouvé que j'étais très bien informé.



Le juge dit : L'intransigence du nouveau président de la compagnie sur ce point (le déménagement de la famille à Montréal) rend le congédiement injustifié, arbitraire et abusif. Par conséquent, la Cour lui accorde une indemnité de préavis de 12 mois (70 000 \$). Une somme de 10 000 \$ lui est aussi accordée pour compenser la perte de l'utilisation d'un véhicule ainsi qu'une somme de 5000 \$ pour perte de l'avantage de l'abonnement à un club aux frais de l'employeur. Considérant le congédiement abusif, le demandeur a droit de recevoir les 400 actions qu'il possédait dans la compagnie... et la Cour lui accorde une somme de 25 000 \$ pour troubles, ennuis, inconvénients et torts à sa réputation.

Mais voilà, Pierre Villa n'a pas encore reçu une cenne. John Labatt a décidé d'interjeter appel de ce jugement de la cour supérieure. Un maudit bon boss !

Les médecines parallèles

Il y a quelques jours, on inaugurait, au 2625, chemin Ste-Foy, un centre de santé globale qui a pour nom Atlantis. Un centre de santé dirigé seulement par des femmes. Elles sont cinq : Hélène Marcoux, Danielle Rompré, Anne Delpech, Yolande Laprise et Suzanne Poirier.

J'ai déjà de la difficulté à croire à l'efficacité des médecines universitaires, alors vous savez, les médecines parallèles!!!

Quelques exemples. L'imagerie mentale offerte pour 225 \$ par Ginette Tanguay, thérapeute en polarité et en imagerie mentale. C'est quoi ça ?

Jin Shin Do. Un massage énergétique offert pour 350 \$ par Jeanine Dion, acupuncteur, infirmière et praticienne certifiée en Jin Shin Do. C'est quoi ça ?

Désapprentissage du manque. Un cours offert par Maurice Beaudry, rebirtheur et thérapeute en développement du pouvoir personnel et spirituel pour 90 \$. C'est quoi ça ?

Tai Chi Chuan. D'autres chinoïseries exécutées au ralenti et enseignées par Suzanne Poirier pour 135 \$. C'est quoi ça ?

Les Fleurs de Bach. Après deux jours d'atelier et 150 \$ vous serez aptes à vous servir des harmonisants du Dr Bach. C'est quoi ça ?

Ajoutons la kinésithérapie, les ateliers de rêves, le guerrier spirituel, les relations sacrées, l'antigymnastique, le Wen-Do, la méditation et tout le tra-la-la... et vous avez une bonne image d'Atlantis.

Lorsque j'étais plus jeune, les soeurs nous enseignaient que ce genre de chinoïseries, c'était péché mortel et que nous serions condamnés au feu de l'enfer pour l'éternité si nous avions le malheur d'y croire. Les temps ont bien changé.

Deux tonnes de biscuits

Si vous ne savez pas quoi faire, en fin de semaine, rendez-vous donc dans les halles d'alimentation de la Place de la Cité, à Sainte-Foy. Le Marché de la Cité y a réalisé une promotion d'envie en y disposant deux tonnes de biscuits Christie, mais pas n'importe comment.

Ces sacs de biscuits ne sont pas tout simplement empilés au milieu de la place, ils ont été charpentés pour prendre diverses formes comme : un camion de livraison, un bateau, le chevalier David et une cage d'animaux de la jungle.

Pour rendre cette promotion encore plus vivante, les clowns de La Bouffonnerie sont présents sur les lieux jusqu'à la fin de cette promotion, le 30 septembre.

Holiday Inn

C'est ce soir, à 17 h, que Guy Lemieux et Michel Perron présideront la réouverture officielle du Holiday Inn de Sainte-Foy, au 3125 rue Hochelaga. M. Lemieux est le vice-président des opérations pour Holiday Inn et M. Perron est le directeur général de l'hôtel.

Il a bien changé cet hôtel qui rappelait tant de souvenirs aux gens de Sainte-Foy. C'est la que je m'y suis marié, il y a plus de 20 ans, et c'est là que ma blonde avait été couronnée duchesse de Laval en 1969. Du temps où le baron Ercole Turchetti tenait l'accueil d'une main de maître pendant que le chef Lino Bracoli dirigeait les cuisines en imposant son art.

Un Relais... Gourmand

Ce midi, la direction du centre de ski Le Relais a l'intention d'annoncer d'importantes nominations et le propriétaire, Laurier Beaulieu, le directeur général, Pierre Dassilva et la directrice des communications, Marie Morneau, ont invité la presse québécoise à un dîner gargantuesque. Vous en saurez davantage, demain, dans nos pages sportives, quant aux nominations, mais laissez-moi vous dire seulement ce que l'on retrouve au menu.

Petite entrée de foie d'élan aux asperges ; rosbif de cerf au jus ; canard rôti aux pêches ; cailles en casserole bonne femme ; bison aux champignons, cuisse de pintade aux trois poivres, sanglier cocotte grand-mère, bouquetière de légumes, riz au safran... et dessert fondant à l'orange et au Grand Marnier.

Bien sûr que j'y serai. Si vous pensez que ja vais manquer un déjeuner comme celui-là. Une réputation, ça se cultive.

Au voleur

Un vieux copain, André Paquet de la compagnie PDG, s'est fait subtiliser sa serviette, il y a quelques jours, à la gare centrale d'autobus. Une serviette sans importance pour un voleur mais très importante pour lui puisqu'elle contient des renseignements précieux qu'il a glanés au cours des ans. Il promet une récompense à qui lui rapportera. On peut le joindre en téléphonant au 694-1004.

RETRouvailles



ROBERT LAFORCE est un original, tout le monde sait cela... c'est ainsi que Robert a innové en restaurant, à l'intérieur de son nouveau magasin de PLACE FLEUR DE LYS, le BAR OPTIQUE, tout près du laboratoire... où les clients peuvent y déguster jus et café en attendant que leurs lunettes soient prêtes... l'atmosphère y est agréable et démontre bien le souci de Robert pour le confort de sa clientèle.

PROMOTION D'OUVERTURE:

d'ici au 30 novembre 1990, tous les acheteurs de lunettes auront la chance d'être admissibles à un tirage d'un voyage à Paris pour 2 personnes, incluant tours de ville.



● SERVICE PERSONNALISÉ ● GRAND CHOIX DE MONTURES DE QUALITÉ À PRIX UNIQUE ● LABORATOIRE SUR PLACE

Robert Laforce



PLACE FLEUR DE LYS
entrée n° 8, voisin de Sears
525-2020

Jeunesse,
style, confort



COMPLÉT
SPENCER
pour homme
TOUT UN PRIX

119⁹⁵

"MODÈLE"
veston court à la
taille, avec pantalon
à plis avant
"TISSU"
polyester et viscose
"COULEURS"
automatons
"GRANDEURS"
36 à 46

C'est vous
offrir plus!

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

4080, BOUL. SAINT-ANNE
MONTMORÉNCY PRÈS
DES CHUTES
GALERIES DE LA CAPITALE
PRÈS DE LA BAIE 2^e ÉTAGE
PLACE FLEUR DE LYS
PRÈS DE LAURIE SECORD

PLACE DES QUATRE-BORGEAIS
ANGLE DUPLESSIS ET
QUATRE-BORGEAIS SAINT-FOY
CENTRE D'ACHATS CANADIEN
QUÉBEC
PLACE LAURIER
MAIL SUD-OUEST 2^e NIVEAU
PRÈS DE LA BAIE

LA
CLINIQUE
TARDIF ENR.
400, boul. Jean-Lesage,
bureau 100
Tél.: 529-9721

DR BERNARD BERTHIAUME
DR JEAN DESLANDES
DR MARTIN GISSON
DR PAUL LAMBERT

Optométristes

- Examen de la vue
- Verres de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets

LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À VOTRE PORTEE



BICYCLETTE STATIONNAIRE
POUR LA MAISON

MONARK, AVANTI,
SCHIWN

Vaste choix
d'appareils de
conditionnement
physique:

- rameurs
- tapis roulant
- moniteur
cardiaque

LES SPORTS
BERNARD RACINE ENR.
Tél.: 663-0326



3051, chemin Royal, Beauport (quartier Giffard) G1E 1T8

ESPRIT

VENTE PRÉ-AUTOMNE

30%

sur toute la marchandise automnale
Cette vente est pour un temps limité.

70%

de rabais sur toute la marchandise d'été
Toute vente finale.

GILET "OUATÉ"

de couleur charcoal, impression Esprit noire
Valeur de 58 \$ pour

29\$

Jusqu'à épuisement des stocks.

boutique

LE TEMPS

Pour toute la famille

inc.

Carrefour
Charlesbourg
623-4642
Place Fleur de Lys
524-8655
Galerie de la Capitale
623-1923
Place de la Cité
652-7088

A-6

QUÉBEC ET L'EST QUÉBÉCOIS

Québec, Le Soleil, jeudi 27 septembre 1990

L'ilotage des pneus à St-Gilles et dans Portneuf coûtera plus de 200 000 \$

LÉVIS-LAUZON — Le ministère de la Sécurité publique du Québec déboursera 215 725 \$ pour faire exécuter, au cours des prochaines semaines, les travaux d'ilotage sur deux lieux d'entreposage de pneus usés de la région de Québec.

par GILLES PEPIN
LE SOLEIL

À Notre-Dame-de-Portneuf (Portneuf-Station), l'entrepreneur Les Excavations de Sainte-Croix a obtenu un contrat de 62 399 \$ et il prévoit se mettre à l'ouvrage dès lundi prochain.

Le responsable du dossier au ministère, M. Gilles Lemieux, prévoit que l'exécution de ce contrat durera environ cinq semaines. On prétend qu'il y a à cet endroit 280 000 vieux pneus.

Pour l'emplacement de Saint-Gilles, qui est reconnu comme le plus considérable de toute la région de Québec, les propositions d'entrepreneurs étaient reçues jusqu'à mardi, de sorte que le contrat n'est pas encore octroyé. Les Excavations de Sainte-Croix ont cependant présenté l'offre qui semble la plus avantageuse en requérant 153 326 \$.

Les travaux à Saint-Gilles ne

pourront être entrepris que vers le 10 ou le 15 octobre, a informé M. Lemieux. Ce dépôt de pneus usés recèle au moins 900 000 carcasses et peut-être davantage selon les découvertes qui seront faites dans le sol.

Après que tous ces vieux pneus

auront été empilés en ilots de 900 mètres carrés chacun et de 4 mètres de hauteur, le ministère de l'Environnement prendra la relève pour y installer des clôtures sécuritaires.

Une autre mesure de sécurité qui est mise en place dès mainte-

nant, est la formation qui est donnée aux deux équipes locales de pompiers volontaires. À Saint-Gilles cette formation fut complétée, dimanche dernier, par la simulation d'un incendie et l'utilisation efficace d'une nouvelle mousse appelée Phirex Plus.

Stratégie de la chambre de commerce de Saint-Georges

Opinion divisée des politiciens sur l'attitude de Veilleux

SAINT-GEORGES — La stratégie adoptée par le nouveau président de la chambre de commerce de Saint-Georges, M. Roland Veilleux, de fouetter publiquement les « politiciens » pour les obliger à mieux faire leurs devoirs, ne fait pas l'unanimité chez les hommes politiques de Beauce-Sud.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Le député fédéral Gilles Bernier qui a eu, plus particulièrement, à subir les foudres du président, n'aime pas la façon de travailler de M. Veilleux qu'il a qualifiée de malhabile. « Ce n'est pas en insultant les gens qu'on obtient leur collaboration. »

M. Bernier déclare que M. Veilleux a tort de prétendre que son statut d'homme d'affaires prospère lui accorde une indépendance et une liberté d'action. « Sur terre, personne ne peut prétendre ne pas avoir besoin de son prochain. Comme les autres, M. Veilleux a besoin d'une intervention politique quand il sollicite des subventions gouvernementales

pour ses entreprises. »

Le député de Beauce dit qu'il a fait ses devoirs dans le dossier de l'élargissement de la route 173 à l'entrée nord de Saint-Georges. Il prétend que M. Veilleux savait que le projet était sur le point d'aboutir quand il lui a reproché de se trainer les pieds. « Il y a eu des délais, mais moi j'avais fait mon travail. »

Pour sa part, le ministre-député provincial, Robert Dutil, se refuse à critiquer M. Veilleux. « Il a sa personnalité. On verra dans un an ce que ça aura donné ! » M. Dutil est convaincu que M. Veilleux est plein de bonne volonté. Quant à son rôle d'homme politique, le député reconnaît qu'il est assujéti à certaines contraintes et qu'il doit vivre avec ces difficultés.

Quant au maire de ville de Saint-Georges, Alain Gilbert, il déplore que certaines personnes essaient de se construire une niche en détruisant les autres. « Au sein d'un organisme de pression comme la chambre de commerce, il y a deux façons de travailler : en critiquant sans cesse ou en appuyant des initiatives. M. Veilleux a choisi de critiquer. On verra ce qu'il en récoltera ! »

Enfin, le maire de Saint-Georges-Ouest, Richard Busque, ne lance pas la pierre au président de la Chambre de commerce. « C'est une personne qui a toujours dit ce qu'elle pensait. M. Veilleux n'est pas méchant. Il veut que la ville se développe et il veut que les élus fassent un effort supplémentaire même s'ils y mettent déjà beaucoup d'ardeur et d'énergie. »

M. Busque avoue que M. Veilleux l'a déjà critiqué dans le passé. « Il fait ce genre de déclarations qui vous fouettent pour que ça aille plus vite. »

Un abattoir met à pied 234 employés

VALLÉE-JONCTION — Quatre-vingt-dix autres travailleurs seront en congé forcé pour une période indéterminée, à compter de vendredi, à l'abattoir de porcs Turcotte et Turmel de Vallée-Jonction, ce qui portera à 234 le nombre d'ouvriers mis à pied au cours des deux dernières semaines. Il n'y aura plus qu'une quarantaine d'employés à l'usine.

Le directeur des ressources humaines à la Coopérative fédérée, M. Pierre-Paul Paradis, a expliqué que cette situation était due à des difficultés d'approvisionnement. « Nos trois usines de Vallée-Jonction, Saint-Charles (180 employés), et Princeville (205 employés) fonctionnent au ralenti. Au lieu d'en fermer une définitivement, on a décidé de transférer la production de l'abattoir de Vallée-Jonction dans les deux autres pour maximiser les activités en attendant que la situation se redresse. »

M. Paradis a précisé que depuis l'avènement des encans électroniques la Coop avait de la difficulté à s'approvisionner en Ontario pour satisfaire ses besoins. « On aurait besoin de 5000 à 10 000 porcs de plus par semaine. »

M. Paradis a rappelé que l'industrie traverse toujours une situation difficile : les exportations canadiennes aux États-Unis sont toujours assujetties à un droit compensatoire.

Le président du syndicat, M. Grégoire Gravel, a déclaré que la décision de l'employeur est probablement liée au renouvellement de la convention collective en décembre.

jeudi-vendredi et samedi

3 derniers jours

l'avantage des

12 VERSEMENTS

SANS INTÉRÊT — DERNIER VERSEMENT EN SEPT. 1991

EXEMPLE:

ACHAT: 759⁹⁵

acompte: - 75⁹⁵

684 \$

INTÉRÊT: 0%

684 \$ ÷ PAR 12 = 57 \$ par mois

Bientôt
le retour de la
taxe de vente

CONDITIONS DES 12 VERSEMENTS:

Sujet à l'approbation du service du crédit. Requis à l'achat, un dépôt de 10% ainsi que le paiement de la taxe de vente si applicable. Dernier versement en septembre 1991 en 12 versements égaux et consécutifs dont le premier est applicable en octobre 1990 (achat minimal de 500 \$). Non applicable sur la marchandise en liquidation.

Aussi disponible:

RIEN À PAYER AVANT JANVIER 1991.

Sujet à l'approbation du service du crédit. Réglez le montant de votre achat le 31 janvier 1991 (achat minimal de 400 \$). Non applicable sur la marchandise en liquidation.

DécoMeuble

Léon

jeudi et vendredi 9 h à 21 h et samedi 9 h à 17 h

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
683-9600

SAINT-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
657-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincaillerie Nap. Bolly
667-7851

LÉVIS-LAUZON
300, côte du Passage
Galerie Chagnon
835-0606

Des élèves débrayent à la Courvilloise

Une centaine d'élèves du 2e cycle de la polyvalente La Courvilloise, à Beauport, ont boycotté les cours, hier après-midi, pour protester contre un nouvel horaire qui, disent-ils, les pénalise.

par LISE FOURNIER
LE SOLEIL

C'est pour accommoder les jeunes de secondaire I, que la direction a dû chambarder les horaires des anciens. Depuis septembre, la polyvalente La Courvilloise doit, en effet, accueillir 350 élèves du premier secondaire, qui auparavant fréquentaient l'école La Renardière.

Aussi les aînés se sentent-ils frustrés que l'intégration des plus jeunes se fasse sur leur dos. C'est notamment l'heure du dîner qui fait problème. Pour plusieurs élèves de secondaire III, IV et V, manger à 11 h 20 n'a tout simplement pas de sens. « On n'a pas faim à cette heure

là », se plaint Geneviève, qui dit ne plus déjeuner pour être capable d'avaler un sandwich à l'heure du lunch.

« On a proposé à la direction de faire dîner les plus jeunes à 11 h 20, affirme Martine, mais ça n'a rien donné. » Une pétition d'environ 200 noms a aussi été acheminée à la directrice, Mme Pauline Rodrigue. N'ayant pas eu d'échos à leurs revendications, une groupe d'élèves a donc décidé de débrayer hier midi.

La directrice de la polyvalente, Mme Rodrigue s'est dite sensible aux protestations des aînés, avec qui elle a déjà engagé des pourparlers. « Toutefois la solution est compliquée, explique-t-elle, notamment à

cause de l'exiguïté de la cafétéria, qui ne peut accueillir tout le monde à la fois et surtout à cause des parents de secondaire I, qui ont réclamé un horaire à part pour les jeunes.

Pour la direction, il était plus avantageux de faire dîner les anciens à 11 h 20. Cette décision a pour conséquence de donner à ces derniers trois cours au lieu de deux en après-midi, ce qui fait rouspéter bien des élèves. « On nous impose un cours de plus en fin de journée avec comme argument que notre concentration est meilleure que les jeunes, proteste Martine. Là vraiment on est pas d'accord. »

Finalement les élèves ont mis fin à leur moyen de pression vers 14 h, mais les plus contestataires promettent de recommencer si ça ne se règle pas. Là-dessus, la directrice invite ses élèves récalcitrants à faire preuve de patience dans le but de trouver un bon compromis.

Usine d'équarrissage Alex Couture

Le MENVIQ renonce à en appeler de l'annulation des poursuites

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) ne portera pas devant la Cour suprême du Canada le jugement de la cour d'appel du Québec annulant les poursuites intentées en 1983 par le MENVIQ contre l'usine d'équarrissage Alex Couture de Charny.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Au terme du délai de soixante jours qui lui était accordé pour faire connaître sa décision de s'adresser ou non à la Cour suprême, le MENVIQ a finalement décidé de s'en remettre au juge Jean Dutil de la cour des sessions de la paix qui a été saisi d'une cause similaire à celle entendue par la Cour d'appel.

Le 22 mai dernier, les juges Yves Bernier, Marcel Nichols et Morris J. Fish de la cour d'appel renversaient une décision rendue en 1984 par un tribunal de première instance qui reconnaissait la compagnie Alex Couture coupable d'avoir transgressé la Loi sur la qualité de l'environnement à trois reprises en 1982. Le MEN-

VIQ avait alerté les tribunaux parce que l'usine aurait émis illégalement des odeurs dont la présence pouvait porter atteinte au bien-être et au confort des citoyens.

Pour annuler la décision du tribunal de première instance et déclarer Alex Couture non coupable, la cour d'appel statuait que l'on ne pouvait intenter des poursuites sous le prétexte qu'un rejet de contaminant porte atteinte au bien-être ou au confort de l'être humain, en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement, lorsque l'inculpé exerce une activité réglementée par la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règles d'application.

Autres causes

La décision du MENVIQ de ne pas recourir au plus haut tribunal

du pays dans cette cause remontant à l'été 1982 réactive du coup le processus judiciaire concernant d'autres plaintes portées en 1987 et en 1988 par le MENVIQ contre Alex Couture concernant l'émission d'odeurs dans l'atmosphère.

Le juge Jean Dutil attendait justement cette décision pour continuer d'entendre les procureurs des deux parties débattre les 21 plaintes pénales portées contre l'usine de Charny qui, au cours de 1987, aurait contrevenu à la Loi sur la qualité de l'environnement et au règlement sur la qualité de l'atmosphère.

Le juge Dutil devrait réunir les avocats dans les prochains jours pour dresser un portrait de la situation. Lors du report des audiences l'été dernier, le juge Dutil étudiait une requête en cassation de l'acte d'accusation. Les procureurs d'Alex Couture alléguent que la notion d'odeur est purement subjective et que la législation est vague quant à l'identification et à l'appréciation des odeurs.

La SQ arrête un présumé «caïd» de la drogue de la région de Portneuf

SAINT-JÉRÔME (Le SOLEIL-PC) — Trois nouvelles saisies de cocaïne, d'une valeur de 3,5 millions \$, auront permis la mise à jour d'une cellule de la filière haïtienne, hier à Mirabel, au nord de Montréal. Pendant ce temps, à Donnacona, la SQ procédait à l'arrestation d'un homme soupçonné d'être à la tête du trafic de drogue dans la région de Portneuf, et de deux de ses lieutenants.

Une enquête de la Sûreté du Québec et de Douanes et Accises Canada, menée au cours des 10 derniers jours, a entraîné trois opérations qui ont permis la saisie de cinq kilos de cocaïne et l'arrestation de sept personnes, cinq hommes et deux femmes de Montréal et de Québec.

Les individus, dont deux d'origine haïtienne, transportaient la drogue sur eux au moment de leur arrestation à l'aéroport de Mira-

bel, à leur descente d'un vol en provenance d'Haïti.

Portneuf

Par ailleurs, Guiseppe Sereno, 43 ans, de Donnacona, a été arrêté dans le stationnement d'un commerce à Donnacona, alors qu'il réalisait une transaction de quatre

onces de cocaïne. La suite de l'enquête a également permis de mettre la main au collet de deux de ses lieutenants, d'arrêter cinq danseuses qui travaillaient dans un établissement appartenant à Sereno et de saisir pour 180 000 \$ de stupéfiants.



RÉSULTATS

Tirage du 90/09/26

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 90/09/28

12	14	17	24	29
30	31	32	41	46
50	51	54	59	62
63	64	65	67	70

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

METTEZ TOUT LE MONDE DEHORS!

POUR LE PARTY
d'automne de votre entreprise, faites sortir votre monde. Emmenez-le à La Vigie pour une fête en plein air. Ça changera l'atmosphère et tous goûteront mieux les plaisirs de la table.

À quelques minutes de Québec, La Vigie vous fait prendre le plein air de la fête. Réservez maintenant et commencez à mieux respirer.

INFORMATION et RÉSERVATION :
de l'extérieur 1-800-463-2114
de Québec 875-2727



la vigie
LAC ST-JOSEPH QUÉBEC

À partir de
17⁵⁰\$
par personne

TOUTES LES COULEURS DU PLAISIR

- Activités de plein air
- Méchoui
- Épluchette de blé d'Inde
- Soirée Casino
- À votre demande: service de transport en toute sécurité

SUPER VENTE D'ENTREPÔT

DE NOS ÉCHANTILLONS DE PLANCHER SURPLUS D'INVENTAIRE
BALANCE D'UN MANUFACTURIER
VENDUS À DES PRIX DÉRISOIRES
POUVANT ALLER JUSQU'AU PRIX
COUTANT ET MÊME MOINS

PREMIER ARRIVÉ
PREMIER SERVI

AMISCO
LIT SIMPLE LIT GIGOGNE
#158 #138
125\$ COULEURS EN MAIN SEULEMENT **99\$**

POUSSETTE
Roues avant pivotantes
Positions multiples
PRIX SPÉCIAL
87⁸⁸

ENSEMBLE 3 PIÈCES
COMPRENANT:
COUCHETTE
COMMODE
MATELAS
299\$

DYNAMITE
Porte-bébé servant aussi de
siège d'auto
Intérieur en vinyle
SPÉCIAL
29⁸⁸

COUFFIN
À partir de
47⁸⁸
Motifs assortis

le petit PRINCE inc.
PLUS DE 30 MODÈLES
D'AMEUBLEMENT
JUVÉNILE EN MONTRE



TOUJOURS LE N° 1 BIEN IMITÉ, JAMAIS ÉGALÉ
PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN
PLUS DE 50 MODÈLES D'AMEUBLEMENT
DIFFÉRENTS EN MONTRE
PLAN MISE DE CÔTÉ
VISA - MASTERCARD - PLAN BUDGÉTAIRE

Le seul vrai spécialiste de meubles et accessoires pour enfant et juvénile à prix d'usine.
(AUCUN PRIX DONNE PAR TÉLÉPHONE)
LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES ET ACCESSOIRES POUR ENFANT ET JUVÉNILE

245, 71e RUE EST, CHARLESBOURG
(DE LA RUE SAINT-ROCH)
628-3583

LA MAZDA MPV

LE MEILLEUR VÉHICULE DE SA CATÉGORIE
POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE SUITE*

PRIX À PARTIR DE

18 440\$

* Les membres de l'Association des journalistes automobiles du Canada ont couronné la MAZDA MPV "meilleur véhicule de sa catégorie" pour l'année 1989, et MAZDA MPV 4RM 1990 aussi "meilleur véhicule pour sa catégorie".



12 SEULEMENT
DE L'ANNÉE 1990
POUR LIVRAISON
IMMÉDIATE

2 DÉMONSTRATEURS
1990 À DES PRIX
IMBATTABLES

656, GRAHAM-BELL
SAINT-FOY
687-0753

Pièces: 687-0891



Je me sens bien.

Financement bancaire
offert sur place

La meilleure garantie de l'industrie

• Pare-chocs à pare-chocs 3 ans
80 000 km • Pièces principales
5 ans 100 000 km

Le caucus libéral presse Bourassa de changer son personnel

BÉCANCOUR — Inquiets pour leur réélection, les députés libéraux réclament que le premier ministre Bourassa réagisse en faisant un sérieux ménage de son conseil des ministres et du personnel de son bureau.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

Dans ces conditions, la réunion de deux jours du caucus des députés, qui commence ce matin à Bécancour, s'annonce mouvementée. À l'approche d'un remaniement ministériel, la discrétion est de mise, mais sous le couvert de l'anonymat, plusieurs ne mâchent pas leurs mots.

« Ceux à qui j'en ai parlé souhaitent que le premier ministre démontre un peu de leadership au cours des prochains jours, qu'il fasse des changements, autant dans son entourage qu'au conseil des ministres », a confié l'un d'eux au SOLEIL.

« Il y a en une dizaine qui ne font rien. René Lévesque le faisait. Brian Mulroney le fait. Lui, quand il nomme quelqu'un, c'est comme s'il le nommait au Sénat, c'est presque pour la vie », a-t-il ajouté.

Communications

Chez les députés, on déplore également ce qui est perçu comme un sérieux affaiblissement du bureau de M. Bourassa depuis les dernières élections. « On n'a pas remplacé le trio Mario Bertrand-Pierre Bibeau-Ronald Poupard », a déplore un autre député.

Le volet « Communications », que la crise mohawk a mis en relief, est particulièrement visé. Plusieurs députés estiment que l'attachée de presse de M. Bourassa manque d'expérience. « Je m'en allais à Québec quand je l'ai entendue dire à la radio que le premier ministre n'avait pas de burn out. Elle n'avait pas besoin d'alimenter la rumeur », a lancé un élu avec impatience.

Le député de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, a tenu à nuancer. « Je ne veux faire le procès de personne. Je vais attendre d'être mieux informé. Mais je vais poser des questions, c'est évident. »

Malgré l'amabilité qu'on reconnaît à M. John Parisella, d'autres s'ennuient de l'ancien chef de cabinet du premier ministre, M. Mario Bertrand. « Il n'y a plus personne qui est capable de taper sur la table au cabinet. Ce sont tous de gentils messieurs, des gentlemen qui ne sont pas capables de dire non ».

Irritants

Même si, en principe, les prochaines élections n'auront pas lieu avant trois ans, « il faut un redressement pendant qu'il est temps ».

Un député a souligné que « la reprise du dialogue avec les municipalités est fondamentale », ajoutant que le gouvernement s'y était pris de façon très maladroite, même si le transfert d'une partie de l'impôt foncier aux commissions scolaires était peut-être justifié.

Autre sujet d'irritation : l'annonce en catimini que le Québec allait ajouter sa propre TPS à celle du fédéral, sans même avertir les députés. « Ça m'agace en b... », a confié l'un d'eux, qui ne l'a pas

encore digéré. Selon lui, toute la question devrait être revue.

Le dossier constitutionnel pose un autre défi aux libéraux. « C'est de trouver une façon de donner

une apparence de leadership sur le plan des idées, alors qu'on sait fort bien qu'on est dans les limbes actuellement ».

Comme d'habitude, la réunion

du caucus libéral se tiendra à huis-clos, dans un hôtel de Bécancour. Pour minimiser l'écho d'éventuelles chicanes, le PLQ s'est organisé pour qu'il n'y ait plus de

place à l'hôtel. Les journalistes sont logés de l'autre côté du fleuve, à Trois-Rivières.

Les députés auront quand même de la compagnie, cet après-

midi, quand les travailleurs de la construction de la Mauricie manifesteront pour presser le gouvernement de mettre le rapport Picard-Sexton en application.

Le Service de gestion des appels arrive à Québec!

Vous êtes une personne occupée et appréciez votre intimité. La maison est votre havre de paix, mais le téléphone est aussi votre lien vital avec le monde.

La région de Québec est l'une des premières où Bell Canada offre le

Service de gestion des appels (SGA) — 4 nouvelles fonctions qui vous permettent de mieux contrôler la situation! Il vous est enfin possible de mettre votre téléphone au service de votre qualité de vie, en tenant compte de votre style de vie et de vos besoins.



Contrôlez la situation avec le nouveau Service de gestion des appels de Bell Canada
Quatre toutes nouvelles fonctions peu coûteuses qui assurent votre tranquillité d'esprit!

L'Afficheur

L'Afficheur vous permet de connaître la provenance de vos appels!

Imaginez! Vous n'avez plus à deviner qui vous appelle et vous avez tout le loisir de vous préparer à répondre, ou à ne pas répondre. Avec l'Afficheur et l'appareil Maestro^{MC}, vous voyez le numéro d'où provient l'appel et vous décidez.

C'est la seule fonction du Service de gestion des appels qui requiert un dispositif d'affichage. L'appareil Maestro, que vous pouvez louer chez Bell Canada, est doté d'une fenêtre d'affichage.

MC Maestro est une marque de commerce de Northern Telecom.

Le Mémorisateur

Le Mémorisateur retient pour vous le dernier appel fait ou reçu...

Combien de fois vous êtes-vous précipité sur un téléphone qui sonne? Avec le Mémorisateur, laissez sonner! Puis, au moment qui vous convient, vous composez tout simplement un code et vous êtes en communication avec votre dernier correspondant.

Et combien de temps avez-vous perdu à tenter de joindre une ligne occupée? Le Mémorisateur surveille la ligne jusqu'à ce qu'elle se libère pendant une période de trente minutes. La sonnerie spéciale vous prévient lorsque la ligne est libre.

Le Dépisteur

Le Dépisteur vous permet de démasquer les importuns

Voici enfin une façon d'en finir avec les appels de menace! Avec le Dépisteur, si vous recevez un appel de menace ou importun, raccrochez et composez un code. Le numéro d'où provient l'appel sera mis en mémoire chez Bell et pourra être divulgué en cas de poursuites judiciaires.

Le Sélecteur

Le Sélecteur élimine les appels indésirables

Ne serait-il pas agréable de réacheminer les appels indésirables et de répondre seulement aux appels que vous voulez? Le Sélecteur vous offre la possibilité de faire réacheminer les appels provenant de certains numéros (vous pouvez mettre jusqu'à douze numéros en mémoire) vers le message suivant: « L'abonné que vous désirez joindre préfère ne pas prendre de communications en ce moment ». Vous pouvez aussi ajouter le numéro de votre dernier correspondant à la liste, même sans connaître son numéro. Vous préservez ainsi votre intimité tout en étant présent aux personnes à qui vous voulez parler.

La Chambre de commerce du Québec parle main-d'oeuvre

RIMOUSKI — Près de 500 congressistes sont attendus dès aujourd'hui à Rimouski afin de participer aux assises annuelles de la Chambre de commerce du Québec, du 28 au 30 septembre, au Centre de congrès.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

Essentiellement, les délégués débattront de trois grandes questions que la Chambre de commerce du Québec considère comme fondamentales, en cette période de grands changements dans les entreprises québécoises : la restructuration du personnel, à la suite d'une fusion, d'une acquisition ou d'un changement d'orientation ; la formation du personnel au sein de l'entreprise ; et les nouvelles méthodes de gestion pour répondre aux besoins de la décennie.

L'ouverture officielle de ces assises provinciales des 230 chambres de commerce affiliées aura lieu lors d'un banquet officiel de main soir.

Il y a des restrictions

Le Service de gestion des appels (SGA) est offert seulement à Québec aux abonnés de résidence et d'affaires monolignes et ne fonctionne que lors d'appels locaux établis par la composition automatique dans les secteurs desservis par la technologie du SGA. Lorsqu'une fonction du SGA ne pourra être en service au cours d'un appel, un message oral ou écrit vous en informera. Le SGA n'est peut-être pas offert dans votre secteur.

Le SGA dissuade les auteurs d'appels importuns

Le SGA contribuera grandement à préserver votre intimité et votre sécurité. L'existence même du SGA dissuadera bien des auteurs d'appels ennuyeux car ils ne sauront pas si vous êtes abonné au SGA ou non.

Ainsi, chaque fois que vous appellerez un abonné au SGA, votre numéro de téléphone sera transmis à cette personne (à moins de limites techniques) ...sauf si vous faites composer l'appel par le téléphoniste. Cela s'applique également aux numéros confidentiels.

L'appelant peut demander de contourner les fonctions du SGA

Bell offre à l'abonné la possibilité d'éviter que son numéro de téléphone soit transmis. Si vous souhaitez que votre numéro de téléphone ne soit pas communiqué lors de certains appels, vous pouvez passer par le téléphoniste (en composant le « 0 ») et lui demander d'établir la communication. Le téléphoniste l'établira sans que votre numéro ne soit transmis. Des frais de 0,75 \$ par appel seront portés à votre compte.

Les refuges des victimes de violence familiale sont exemptés des frais d'appel. Bell est présentement en train d'établir la liste des refuges admissibles à Québec et invite les responsables à appeler à frais virés au (613) 781-3745 pour connaître les modalités d'exemption.

Si vous habitez dans la région de Québec et que vous voulez en savoir plus sur les fonctions du SGA ou passer votre commande, appelez au

688-8896

Bell
des gens de parole

Le Conseil du Trésor impose un resserrement des dépenses

À peine cinq mois après l'adoption du dernier budget et deux mois plus tôt que d'habitude, le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson a décidé d'appliquer les freins et d'imposer des restrictions aux dépenses des ministères afin de faire face aux dépenses imprévues qui s'accumulent.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Même s'il refuse de livrer quelque

chiffre que ce soit sur l'ampleur des dépassements prévus, M. Johnson reconnaissait hier, à sa sortie du conseil des ministres,

que la crise autochtone et la détérioration de la situation économique causent des maux de tête.

M. Johnson a confirmé qu'un mot d'ordre a été lancé à tous les ministères afin de les inciter à faire « le maximum possible » pour limiter la croissance des dépenses. Il ne s'agit pas encore d'abolition de programmes, prétend

le ministre « mais d'obtenir des autorisations et approbations additionnelles » avant de se lancer dans des dépenses dépassant 10 000 \$.

Le ministre est tout aussi réservé sur la teneur exacte des mesures retenues pour resserrer les mécanismes de contrôle des dépenses. « Rien n'est exclu. On parle d'embauches, d'engagements, de subventions, d'octrois », précise-t-il. « On demande à chaque ministère de s'assurer que les dépenses envisagées sont inévitables », soutient M. Johnson.

Le ministère de l'Environnement sera cependant épargné dans cette opération et pourra embaucher les quelque 200 employés supplémentaires prévus à son budget, précise M. Johnson.

L'an dernier, c'est en décembre que le Conseil du Trésor avait im-

posé un tel resserrement de ses contrôles budgétaires.

Trou budgétaire

Les informations qui circulent depuis quelque temps laissent entrevoir un trou budgétaire de 500 à 700 millions \$ causé par la crise américaine et le ralentissement économique. « Je dirais que c'est élevé », se contente de retorque le ministre.

M. Johnson —contrairement aux demandes de transparence sur les finances de l'Etat de l'opposition péquiste— refuse obstinément de fournir quelque précision sur ces factures imprévues. Il admet tout au plus que la crise autochtone entraînera « des dizaines de millions \$ » de dépenses imprévues.

De la même façon, il estime à « des dizaines de millions \$ » les coûts du fléchissement de l'économie qui a entraîné une augmenta-

tion des déboursés de l'assistance sociale. Même réponse vague sur l'augmentation des coûts de financement de la dette québécoise en raison de taux d'intérêt plus élevés que prévus.

M. Johnson refuse d'ailleurs de parler de trou budgétaire. Il souligne tout au plus que si la tendance des dépenses se maintient, il pourrait devenir difficile de maintenir « les équilibres budgétaires ». Il rappelle « à titre d'exemple » qu'un dépassement de 1 % des prévisions de dépenses équivaut à plus de 300 millions.

Le président du Conseil du Trésor admet également que ses objectifs de péremption de crédits (des crédits prévus mais non dépenses) « ne se sont pas réalisés » jusqu'ici. En début d'année, il estimait à quelque 450 millions ces crédits alloués à des ministères et qui ne sont pas dépenses.

Le Québec a enregistré une hausse de 6,2 % des naissances en 1989

Les naissances ont augmenté de 6,2 % en 1989, au Québec. Quant à l'indice de fécondité (le nombre moyen d'enfants par femme), qui était 1,35 en 1987, il est passé à 1,41 en 1988 et à 1,51 en 1989. Voilà ce que révèle le Bureau de la statistique du Québec.

par JEAN MARTEL
LE SOLEIL

Il y a eu 91 751 naissances en 1989 en regard de 86 358 en 1988. Le nombre des décès était aussi à la hausse, quoique légèrement, passant de 47 981 à 48 336. Quant à l'immigration, elle est en forte progression. En 1989, le Québec a reçu 33 602 immigrants, en regard de 25 787 l'année précédente.

La combinaison de ces trois facteurs a entraîné une croissance de la population : cette hausse s'est située à 65 580 par rapport à 52 400 en 1988.

Le nombre d'enfants par femme varie d'une région à l'autre. C'est dans la région de Québec et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'il est le plus bas : il se situe à 1,3 enfant par femme. À l'autre extrême, les régions des Laurentides et de Lanaudière ont un indice de 1,9 enfant par femmes.

Fait à noter, c'est surtout la naissance du premier-né qui fait augmenter l'indice de fécondité. Il est passé, de 1987 à 1989, de 0,66 à 0,75. Les indices de naissance des deuxièmes et troisièmes en-

fants d'une famille ont augmenté eux aussi, bien que l'écart soit moins grand.

Enfin, le Bureau de la statistique du Québec révèle que l'espérance de vie a augmenté légère-

ment au Québec : elle est de 72 ans pour les hommes et de 80 ans pour les femmes. Quant au nombre de mariages, il a quelque peu baissé, passant de 33 469 à 33 305.

L'ex-ministre Yves Séguin ne participe pas au caucus

(d'après PC) — L'ex-ministre Yves Séguin n'assistera pas à la réunion du caucus des députés libéraux, aujourd'hui et demain à Bécancour, et se prépare à remettre sa démission comme député de Montmorency.

M. Séguin a déclaré hier, sur les ondes de la station de radio CHRC à Québec, qu'il jugeait préférable, à la suite de sa démission comme ministre il y a deux semaines, de ne pas assister à cette rencontre destinée à préparer la rentrée parlementaire.

Il a précisé qu'il ne lui restait plus à régler que quelques dossiers à son bureau de comté avant de tirer sa révérence définitivement.

L'ex-ministre a abandonné ses fonctions de ministre du Revenu et du Travail pour marquer son désaccord avec l'imposition d'une TPS québécoise.

C'est à la demande du premier ministre Robert Bourassa que M. Séguin avait accepté d'attendre quelque temps avant de quitter son siège, ce qui retarde d'autant le moment du déclenchement d'une élection complémentaire dans la circonscription vacante.

Si M. Séguin avait démissionné comme député le 12 septembre, M. Bourassa aurait été forcé de déclencher une élection au plus tard le 12 mars, en pleine tourmente constitutionnelle. La loi électorale stipule que les brefs d'élection doivent être émis au plus tard six mois après le moment où un siège devient vacant.

Joliment Sportive!



La nouvelle sportive 2 + 2 de Hyundai, la Scoupe 1991, s'adresse à ceux et à celles pour qui le plaisir de conduire est important.

Sa ligne inspirée séduit au premier coup d'oeil. Et ses performances sont à l'avenant.

La Scoupe a le diable au corps : moteur de 1,5 litre, arbre à cames en tête, injection électronique multipoint. Et grâce à sa traction avant, sa direction à crémaillère, sa suspension à quatre roues indépendantes, elle fait plus que tenir la route, elle l'épouse.

La Scoupe vous en donne plus pour votre argent : sièges baquets, enveloppés à l'avant; banquette arrière à dossier rabattable 60/40 qui prolonge l'espace du coffre, plus une liste impressionnante de caractéristiques standard.

Ainsi, dans la Scoupe LS : glaces électriques; deux rétroviseurs extérieurs à télécommande électrique; système stéréo AM/FM à syntonisation électronique avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs; direction et freins servo-assistés; roues en alliage d'aluminium

avec pneus radiaux Michelin toutes saisons ceinturés d'acier (P185/60HR14)... tout ça en équipement standard.

Gâtez-vous sans vous ruiner. Il n'y a pas de mal à se faire plaisir... surtout quand on le mérite bien!

La Scoupe vous attend chez votre concessionnaire Hyundai dès maintenant.

LA QUALITÉ ENGENDRE LA CONFIANCE

Garantie de voiture neuve : 3 ans / 60 000 km
Garantie de 5 ans / 100 000 km
sur les éléments principaux

Une surprise joliment sportive de Hyundai. À partir de 10 995 \$

SCOUPE 1991

HYUNDAI
Des voitures bien pensées.

*PDSF pour la Scoupe "de base". Transport, immatriculation, taxes et préparation en sus. Renseignements sur les frais de transport et de préparation chez le concessionnaire.

Ste-Foy Hyundai
2650, Dalton
Ste-Foy 654-9292

Galerie de l'Auto
de Québec Inc.
565, boul. Hamel
Québec 648-1252

Automobiles Lévis Ltée
144, rte. Kennedy
Lévis 833-7140

M. Lessard Ltée
659, boul. St-Joseph
Québec 623-5471

Luxoto Inc.
484, Côte Joyeuse
St-Raymond
1-800-463-3818

Hyundai Laurier Station
164, boul. Laurier
Laurier Station
728-4044

Hyundai St-Georges
105 55, 1ère Avenue
St-Georges Est
Comté de Beauce 228-8814

Cité Hyundai
150, boul. Taché ouest
Montmagny 248-7877

Rivière-du-Loup Hyundai
289, Temiscouata
Rivière-du-Loup
862-8144

Rimouski Hyundai
375, boul. Ste-Anne
Pointe-au-Père
724-2231

Garage C. L. Auto Inc.
163, boul. LaSalle
Baie Comeau
296-8824

Portier Automobiles Inc.
100, Napolcon
Sept-Îles 962-1828

Gaspésie Auto Inc.
Route 132
Bonaventure ouest
Bonaventure 534-2191

Îles de la Madeleine
Chemin des Caps
Fatima, Île de la Madeleine
986-5566

Garage Jean-Roch Thibeault
909 MGR de Laval
Baie St-Paul
435-2379

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

COLLECTION AUTOMNE-HIVER • VÊTEMENTS POUR HOMMES • STYLE "COUNTRY" • DÉCONTRACTÉ • CONFORTABLE



JJ. FARMER

DISPONIBLE CHEZ MARC ANDREW • PLACE STE-FOY • 2450 BOUL. LAURIER • (418) 657-6636

Le rapport sur les nouvelles techniques de reproduction risque d'être «tabletté»

Parce que la santé est un domaine de compétence provinciale, les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction (NTR) risquent de rester lettre morte, estime Édith Deleury, vice-doyenne de la faculté de droit de l'université Laval.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Comparaissant devant la Commis-

sion, hier après-midi, Mme Deleury a clairement exposé ses critiques : le public a été trop peu informé sur les NTR, de sorte que

seuls les « experts » viennent témoigner ; à un an de la fin de son mandat, aucune recherche sérieuse n'a été commandée pour étayer les recommandations de la Commission.

En entrevue, la présidente de la Commission, Patricia Baird, affirme que la collaboration est très bonne avec les provinces, y compris le Québec. Mais un fonctionnaire du ministère de la Santé et des services sociaux voit les choses autrement : « La consigne du gouvernement est claire, depuis le rejet de l'accord du lac Meech : nous ne leur donnons que l'information déjà publiée, pas plus ; nous ne leur fournissons pas les dernières compilations de la Régie de l'assurance-maladie. »

Pas de recherche

« Qu'est-ce que ça donne les échographies ? Comment se sentent les femmes qui sont passées par la fertilisation in vitro ? Le désir d'avoir un enfant est-il naturel ou commandé par les normes sociales ? Il faut chercher l'information auprès des femmes », a réclamé Maria De Koninck. La chercheuse s'inquiète de ce que des sommes folles sont dépensées pour développer, améliorer les techniques de reproduction mais

rien pour connaître les effets de ces « gadgets » techniques. Elle n'a pas caché sa déception quant à l'inaction de la Commission en ce domaine.

La grogne parmi les commissaires

Quatre commissaires, dont Maureen McTeer, sont mécontents du fonctionnement interne de la Commission. « Tout ce qui nous reste c'est d'écrire un rapport, et encore avec peu de matériel de recherche », proteste Louise Vandelac, qui trouve les méthodes du gouvernement peu démocratiques. Comme l'équipe des commissaires est passée de sept à neuf en août dernier, les quatre commissaires dissidents sont devenus minoritaires.

Mme Patricia Baird refuse de se laisser démonter par les critiques. « Ce n'est pas moi, c'est le gouvernement qui a décidé de confier tous les pouvoirs à la présidente... et c'est ainsi que fonctionnent toutes les commissions d'enquête », dit-elle. Même si elle ignore leur nombre, des recherches ont déjà été commandées, jure-t-elle. Impossible, cependant, de dire combien coûte la Commission : le budget de cette année est en préparation, on ignore celui de l'an prochain.

Le SPGQ invite ses membres à voter pour la souveraineté

Le bureau de direction du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) souhaite que ses 12 000 membres se prononcent en faveur de la souveraineté du Québec. Le SPGQ voudrait également comparaître devant la Commission Bélanger-Campeau.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Le SPGQ, dont les membres sont directement à l'emploi de la fonction publique, est toujours demeuré à l'écart des débats sur l'avenir du Québec, afin de préserver sa

neutralité.

Interrogé hier par LE SOLEIL, le président du SPGQ, M. Daniel Giroux, a expliqué que le contexte actuel était différent, à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech et du consensus qui se dégage sur l'avenir du Québec. « Notre prise de position ne revêt pas aujourd'hui un caractère partisan », soutient le dirigeant syndical.

En fin de semaine, le bureau du SPGQ demandera à ses 250 délégués d'appuyer cette position. M. Giroux admet que certains professionnels préfèrent que leur syndicat ne s'engage pas dans le débat constitutionnel. Il croit toutefois que la majorité des membres le souhaitent.



Michel
CORBEIL

Le monde des fonctionnaires

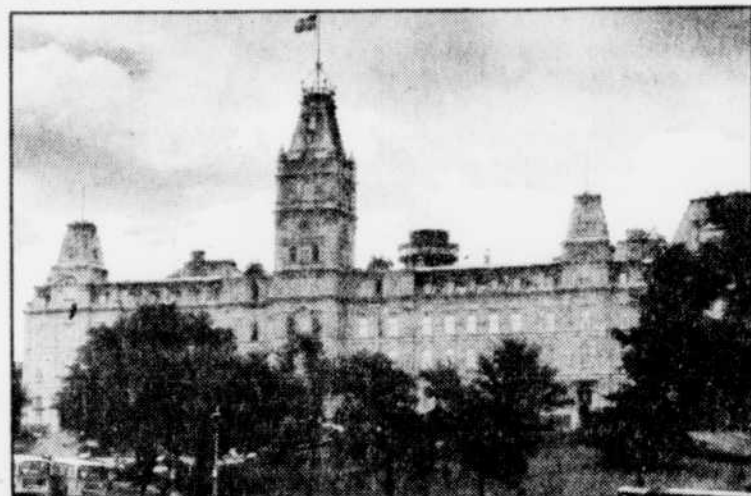
L'autre guerre des barricades

Il existe une autre « guerre des barricades ». Elle dure depuis des années, littéralement aux portes de l'Assemblée nationale. Et la Sûreté du Québec s'y trouve aussi plongée au cœur de l'action.

Cette fois, les protagonistes ne risquent pas de se lancer des pierres. Des deux côtés, on retrouve des représentants des « forces de l'ordre ». Ce sont les constables spéciaux et la SQ, les deux « factions » protégeant l'Assemblée nationale, sa bibliothèque et l'ancien édifice du ministère des Finances.

Dans cette histoire, ce ne sont pas les troupes de la SQ qui ont le moral dans les talons. Ce sont plutôt les constables spéciaux qui se sentent, pour tout dire, orphelins en dépit du fait qu'ils ne manquent certainement pas de patrons. Légèrement, le ministère de la Sécurité publique les embauche. Mais le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Saintongue, verse leur salaire. Par contre, l'encadrement relève de la SQ, nommément de M. Roger Bouchard.

Précisons aussi que nos constables se sentent désœuvrés. Eux qui ont déjà eu toutes les responsabilités ne mènent plus d'enquêtes, ils sont confinés à la surveillance et n'ont pas accès à la formation, rapporte leur association.



Assemblée nationale : la SQ et les constables assurent la sécurité, mais pas toujours dans l'harmonie.

Le problème des constables remonte au 8 mai 1984, à l'attentat meurtrier perpétré par le caporal Lortie. Les constables, qui avaient dénoncé des 1982 les failles dans la sécurité de la « Maison du peuple » du Parti québécois, se sont alors retrouvés avec la SQ comme patron. Et, déplore l'association, la SQ ne laisse que des miettes de travail.

L'association a alerté en 1986 l'ex-ministre Paul Gobeil. Puis, en janvier 1990, le président de l'Assemblée. Rien ne bouge. En juin, M. Saintongue laissait entrevoir une solution pour cet automne, mais l'échéancier a été bouleversé par la « vraie guerre des barricades », dit son attaché de presse, qui relie les récriminations à la renégociation du contrat de travail.

Le nouveau responsable de la SQ, en poste depuis quelques semaines, ne voit pas de frictions. « Au niveau des relations avec les constables, je n'ai aucune difficulté, je ne vois pas à quoi vous faites allusion ». A la Sécurité publique, M. Marc Poulin mentionne, de son côté, le fait que les constables craignent depuis 15 ans de disparaître — la dernière embauche remonte à 1976.

Le président de l'association, M. Jean Paquet, nie que les revendications soient reliées au contrat de travail. Les constables de l'Assemblée représentent le dixième de ses troupes, s'exclame-t-il. Ce qui se passe, n'affecte pas la sécurité en soi, mais a trait au peu de respect de gens qui ont passé leur carrière à l'Assemblée et qui se retrouvent sans avenir, dit-il. Ce qui se passe, c'est que l'argent des contribuables est dilapidé : un enquêteur de la SQ coûte plus cher qu'un constable et il y a un doublement des tâches. Ce qui se passe, c'est que les autorités — SQ, Assemblée, Sécurité publique — ne donnent pas d'indications que le litige se règlera, conclut-il.

En attendant ce « signe de vie », dans cette drôle de « gué-guerre », les victimes ne tombent pas sous les balles, mais succombent lentement à « l'attrition ». Au moment où la SQ a mis les pieds à l'Assemblée nationale, ils étaient 80 constables spéciaux. Le 23 janvier, ils étaient 51. Hier, rapporte le syndicat, le nombre s'élevait à 46.

L'adjoint qui gagne plus que le patron

À l'Institut de police du Québec, l'adjoint gagne plus que le patron. Le dernier numéro de la Gazette officielle du Québec révèle un écart de 3829 \$ entre les deux titulaires des postes. Le directeur général de l'Institut, M. Gilles Bouchard, encaisse 68 330 \$; son directeur adjoint, M. Roland Vadeboncoeur, 72 159 \$. L'histoire ne dit pas si M. Bouchard, par ailleurs, est un de ces jeunes retraités de la police qui ajoute cette rémunération à la pleine pension qu'il touche. Il n'a pas été possible de joindre le Conseil exécutif pour le savoir.

Une séance de travail houleuse

La commission Lemieux-Lazure sur la Fonction publique a connu une séance de travail houleuse, hier matin. La décision du président du Conseil du Trésor — et grand chef de la bureaucratie de l'État —, M. Daniel Johnson, de « s'inviter » à la commission, en est la cause.

Au bout de trois heures de pourparlers, les députés du parti au pouvoir ont forcé l'adoption d'un calendrier d'audition prévoyant que M. Johnson sera le premier et le dernier « témoin » entendu par les élus, fait savoir le vice-président de ce forum, M. Denis Lazure.

Le député péquiste dit avoir gagné le droit que la majorité des deux heures consacrées à M. Johnson soient réservées à une période de questions. Mais le président du Conseil aura aussi une heure à la fin de la commission, le 24 octobre. « C'est complètement disproportionné », estime M. Lazure. Le président et le vice-président ont droit chacun à 15 minutes ! Cela donne l'air d'être la commission du ministre. Par ailleurs, M. Lazure estime que cela ne devrait pas miner le travail de la commission et il se dit « prêt à tourner la page ».

Le président de la commission et député libéral de Vanier, M. Jean-Guy Lemieux, se tient à l'écart de la polémique. Il n'a pas voté pour l'adoption du calendrier. Interrogé sur le débat d'hier matin, il a souligné que les règlements ne lui donnent pas le choix d'entendre un ministre qui tient à témoigner. La demande ne fait-elle pas peser une menace de politisation ? « Je le crains, mais je n'en veux pas. Peu importe l'endroit d'où ça provienne. »

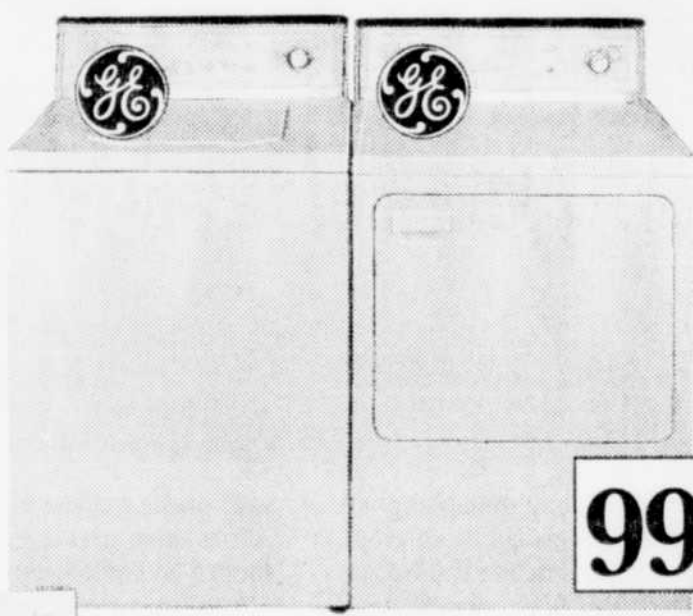
La Commission siège du 9 au 12 octobre. Plusieurs syndicats s'y présenteront, de même, entre autres, que l'ex-secrétaire général de l'État, M. Louis Bernard, le Vérificateur des Finances, le Conseil de la jeunesse et Alliance-Québec. Le 24 octobre, les élus ont invité, entre autres, le secrétaire général de l'État, M. Benoit Morin, et M. Robert Després, le président de Campeau Corporation.

On peut joindre l'auteur de ces lignes au numéro de téléphone suivant : 644-4015.

UN CHOIX JUDICIEUX EN MATIÈRE D'ELECTROMÉNAGERS

CINQ APPAREILS À DES PRIX IMBATTABLES, UN SEUL GRAND NOM.

Cinq électroménagers de la grande famille G.E. Une offre incomparable réunissant des appareils de qualité réputée et sur lesquels vous pouvez compter jour après jour. Faites aujourd'hui un choix judicieux chez Pascal où vous trouverez les meilleurs prix en ville, à tous coups.



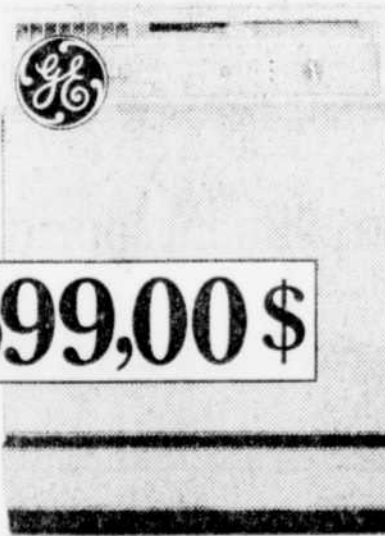
Laveuse G.E. "Blanc sur Blanc" comprenant : 8 programmes et 5 sélections de température. Cour. : 684,95 \$

PASCAL
LA GARANTIE
59\$/4
Pascal protégera vos électroménagers pendant 4 années pour seulement 59 \$ par appareil. Garanties semblables de 110 \$ à 170 \$ par appareil chez la concurrence. (Climatiseurs exclus.)

PAIRE
999,00 \$

ENS. 4 MORCEAUX
2499,00 \$
(Réfrigérateur, cuisinière, laveuse, sècheuse)

Sècheuse G.E. "Blanc sur Blanc" comprenant : 7 programmes et 4 sélections de chaleur. Cour. : 444,95 \$



Lave-vaisselle encastré G.E. "Blanc sur Blanc" comprenant : 8 boutons-poussoirs et 13 cycles. Cour. 644,95 \$. **Solde 599 \$**

Modèle convertible disponible. Cour. 694,95 \$. **Solde 649 \$**



Réfrigérateur de 16,9 pi cu G.E. "Blanc sur Blanc". Cour. : 944,95 \$. **Solde 899 \$**

Cuisinière G.E. "Blanc sur Blanc" avec four facile à nettoyer. Cour. : 664,95 \$. **Solde 629 \$**

LE FINANCEMENT IDEAL.
1. Aucun paiement avant le 3 jan. 1991.
2. Le taux préférentiel.
(Achat min. de 750 \$. Voir en magasin.)

*Téléviseurs, appareils électroniques, lave-vaisselle, fours à micro-ondes, laveuses et sècheuses sont taxables.

Pascal

LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ELECTROMÉNAGER

UN CHOIX JUDICIEUX

Québec L'autre Pascal
Place Laurier, 2700, boul. Laurier,
Sainte-Foy,
(418) 659-4816.

Heures d'affaires:
lundi au mercredi 9h-17h30
jeudi et vendredi 9h-21h,
samedi 9h-17h.

LE MONDE

L'armée américaine amorce son retrait des pays d'Europe

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Anticipant un accord Est-Ouest pour la détente, le secrétaire américain à la défense Dick Cheney a ordonné hier le retrait de 40 000 militaires américains d'Europe et la dissolution de leurs unités au cours des douze prochains mois.

Moscou adopte une loi pour la « liberté de conscience »

MOSCOU (AP, AFP) — Le Soviet suprême a formellement mis fin hier à des décennies de répression religieuse, adoptant une loi sur la liberté de conscience au moment où les Soviétiques affluent en nombre record dans les églises, au moins le quart des 285 millions d'habitants du pays s'adonnant déjà à la pratique religieuse.

Par un vote de 341-1 et une abstention, la nouvelle loi souligne que le gouvernement ne devra désormais plus freiner l'étude, le financement ou la propagation d'une religion en URSS. Bien que le Parti communiste gouvernant demeure athée, la loi lui interdit de verser des fonds pour de la propagande ou athée ou religieuse.

La loi prévoit aussi la liberté d'ouvrir des écoles religieuses, la liberté de culte dans l'armée. Elle constitue une rupture avec la loi de 1929 qui régissait de manière extrêmement restrictive l'activité religieuse en URSS.

Le patriarche de Moscou et de toutes les Russies, Alexei II, député au Soviet suprême, est intervenu pour saluer les progrès apportés par cette loi mais aussi pour demander, au nom de l'Eglise orthodoxe, la liberté d'enseigner la religion dans les écoles.

Un autre religieux, Mikhaïl Koulakov, le chef de l'Eglise adventiste du septième jour, qui assistait au débat à lui aussi demandé la liberté du catéchisme dans les écoles.

Pour sa part le rabbin de la synagogue de Moscou, Adolf Sayevich, a souligné que « les religions en URSS étaient sans protections légales ».

La décision annoncée par M. Cheney n'a pas de lien direct avec le déploiement des forces américaines dans le Golfe, a-t-on indiqué de bonne source au Pentagone.

M. Cheney a précisé avoir pris cette décision après consultations avec les pays de l'Otan et en anticipant la conclusion d'un accord d'ici à la fin de l'année sur la réduction des forces conventionnelles en Europe.

« Nous devons commencer les réductions maintenant afin de répondre aux changements des exigences de sécurité et à la baisse des budgets de défense », a déclaré M. Cheney dans ce communiqué.

Selon la proposition américaine à ces négociations, les forces américaines et soviétiques seraient ramenées à 195 000 hommes en Europe centrale pour chaque pays.

Le secrétaire à la Défense a ordonné au général Colin Powell, le chef d'état-major inter-armes, le rappel de 30 000 soldats de l'armée de terre et de 10 000 hommes appartenant à l'armée de l'air, à partir d'octobre, sur un total d'environ 300 000 hommes appartenant aux deux armées et stationnés en Europe.



Ce petit garçon est-allemand assistait hier au dernier changement de garde hebdomadaire à Berlin-Est. La cérémonie n'aura plus lieu, la RDA et la RFA devant former un seul pays, le 3 octobre.

Le médecin des USA coûte deux fois plus cher...

BOSTON (d'après AP) — Les médecins américains commandent des honoraires professionnels représentant plus du double de ceux requis par leurs homologues canadiens pour le même travail, ce qui aide à comprendre pourquoi les coûts du système de santé sont dramatiquement plus élevés aux États-Unis.

Une étude constate qu'en dépit de ces honoraires plus élevés, les toubibs du pays voisin ne gagnent qu'un tiers de plus que leurs collègues canadiens. La raison en est que nos médecins sont plus occupés et compensent leur manque à gagner en voyant un plus grand nombre de patients.

Contrairement aux États-Unis, le Canada procure à tous ses citoyens une assurance-santé pleine et entière. Là-bas, une personne sur sept n'a aucune assurance. Même les citoyens qui en ont doivent payer en partie leur facture médicale.

Malgré ces différences, les coûts de santé sont de 20% plus élevés par personne aux États-Unis qu'au Canada.

Si les honoraires des médecins américains qui sont 2,4 fois plus élevés devenaient paritaires avec ceux du Canada, dit-il, le gouvernement américain réduirait ses dépenses de 10%, la santé comptant pour 11,5% du PNB aux États-Unis.

Mission accomplie en RDA!

BERLIN (d'après AFP) — Le gouvernement est-allemand s'est réuni hier pour la dernière fois, à une semaine de la réunification de l'Allemagne, et le premier ministre Lothar de Maizière a estimé que sa mission de conduire le pays vers l'unité avait été accomplie le mieux possible.

La dernière réunion du cabinet issu des premières élections libres en RDA, le 18 mars dernier, a été « un peu mélancolique ». C'est que l'État est-allemand disparaît le 3 octobre par dissolution au sein de la RFA.

En cinq mois et demi, selon M. de Maizière, le gouvernement a cinq réalisations: les élections municipales libres du 6 mai dernier, la récréation en cours des Laender (États fédérés), l'union écono-

mique, monétaire et sociale allemande du 1er juillet, le traité d'État définissant les conditions de l'unification avec la RFA, et l'accord « 2+4 » avec les quatre vainqueurs de 1945 sur les aspects externes de l'unité.

Il a toutefois reconnu que le problème de liquidités des entreprises en juillet, après l'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire allemande, ainsi que la crise de l'agriculture, avaient été sous-estimés.

M. de Maizière a vivement rejeté les accusations implicites de collaboration avec l'ex-police politique communiste (Stasi) lancées contre lui par le candidat social-démocrate à la chancellerie de l'Allemagne unie.

COLLECTION AUTOMNE HIVER



MARCO ANDREW

LES COMPLETS À PARTIR DE 385\$

MARCO ANDREW QUÉBEC
PLACE STE FOY (418) 657 6636
GALERIES DE LA CAPITALE 627-1837
MARCO ANDREW MONTRÉAL
GALERIES D'ANJOU (514) 353 3129
PRÉMIÈRES ST-BRUNO 653-4748
CENTRE ROCKLAND 735-5135
PLACE MONTRÉAL TRUST 499-8539
CARREFOUR LAVAL 687-1705

SEPTEMBRE
LE MOIS DU
SUR MESURE

Complet ensemble (veston)

3 DERNIERS JOURS

Spécial 425\$
À PARTIR DE

Jean-Guy Boillard INC.
"LE VALET DES ÉLÉGANTS"
657, 3e Avenue, Québec

529-8691 / 2414



ANDRÉ PROULX



JACQUES VOYER



MARIO COUTURE

Super solde 9^e anniversaire



Pour un temps limité

VAISSELIER

En pin 37" x 75"

(tel qu'illustré)

Cour.: 1350\$

Spécial 1075\$

TABLE RÉFECTOIRE

En pin 36" x 60"

2 rallonges de 12", 2 tiroirs, 4

chaises capitonnées rustiques

en érable

Cour.: 1420\$

Spécial 1095\$

BIBLIOTHÈQUE

MODULAIRE

Nouveau modèle

76" x 90" x 20"

Cour.: 2695\$

Spécial 1995\$

collection
Nouvelle
France

AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN
Disponibles: pin, érable, chêne

DÉCORBOIS

75, côte du Passage
Lévis, Qué.
837-6185

* Plan mise de côté

COLLECTION '91

DESCENTE

Les 27, 28, 29 septembre '90, Tom Crain vous fera apprécier la nouvelle lignée de vêtements DESCENTE 1991

OPERSON
Le leader du Ski
710 rue BOUVIER
623-8368

Bombes sur des firmes américaines à Manille

MANILLE (AFP, AP) — La vague d'attentats à la bombe qui se développe à Manille depuis le début de l'année, vient de prendre pour cibles des symboles étrangers, comme Coca-Cola, Pepsi Cola et Colgate-Palmolive, tous trois visés hier à l'aube, ou les hôtels Nikko et Mandarin, touchés dimanche.

D'autres engins ont été désamorçés à temps dans la filiale de la firme électronique américaine Motorola, a indiqué la police.

Ces nouvelles cibles ont éveillé les craintes d'une communauté étrangère estimée à plus de 100 000 personnes à Ma-

nille et altéré encore plus la mauvaise image touristique du pays, ont indiqué des agences de voyage.

Cette vague d'attentats se développe alors que les Philippines, touchées par le choc pétrolier, traversent une crise financière, la plus grave depuis le

renversement de la dictature Marcos en 1986.

Plus de 50 engins ont explosé dans la capitale philippine depuis le début de l'année, à la suite de l'échec de la plus grave tentative de coup d'Etat contre le régime démocratique de la présidente Corazon Aquino, indiquent-on de sources officielles.

Les dégâts ont été importants, mais aucune victime n'a été officiellement enregistrée.

Le secrétaire à la Défense Fidel Ramos, chargé de l'ordre pu-

blic, a déclaré que la plupart des attentats « étaient de la responsabilité des rebelles d'extrême-droite, d'autres venant de l'extrême-gauche communiste clandestine, et certains venant de maîtres-chanteurs ».

Les cibles ont été principalement des entreprises et immeubles de la classe dirigeante du pays.

Manille accepterait de considérer « sur une base commerciale » le transport aérien américain comme soviétique...

De Klerk a complété un voyage historique

JOHANNESBURG (AFP, AP, Reuter) — Accueilli avec des drapeaux nationaux par 200 personnes, le président sud-africain Frederik De Klerk est arrivé hier soir à l'aéroport Jan Smuts, près de Johannesburg, après une visite « historique » de trois jours aux États-Unis.

« L'Afrique du Sud est à nouveau la bienvenue dans la communauté internationale », leur a-t-il dit, mais sans qu'il ait pu au terme de son périple dissiper entièrement le scepticisme des parlementaires américains à l'égard de sa politique.

À Washington, le même jour, un memorandum rendu public par la Central Intelligence Agency (CIA) confirme pour la première fois que l'Afrique du Sud a un programme d'armement nucléaire depuis le milieu des années 1970 et que l'État d'Israël a collaboré avec Pretoria dans le domaine de la recherche nucléaire.

M. De Klerk, premier dirigeant de ce pays à être reçu en visite officielle aux États-Unis depuis 1946, avait rencontré lundi le président américain George Bush qui lui a réservé un accueil chaleureux et soutenu le mouvement de réformes promu à Pretoria.

Le problème des sanctions américaines a bien sûr été abordé. Mais dans ce domaine, les mains du président Bush sont liées par une législation qui les fait dépendre de conditions, dont toutes n'ont pas été remplies, soit la libération des prisonniers politiques

et la fin de l'état d'urgence dans le Natal. Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelf « Pik » Botha, a déclaré mardi qu'elles devraient l'être « dans la première moitié de 1991 ».

Mardi, à la tribune du Club de la presse de Washington, De Klerk a notamment déclaré qu'il était prêt à accepter l'idée d'un homme, un vote pour l'Afrique du Sud ». La mise en pratique complète de cette idée signifierait l'égalité des droits civiques pour les Blancs et les Noirs.

Le président De Klerk a déclaré qu'il n'avait rien « demandé » au sujet des sanctions, mais a souligné que leur prolongement pourrait provoquer des problèmes économiques qui déboucheraient sur « une situation explosive » susceptible de ruiner tous ses efforts de réforme et avoir des répercussions « sérieuses » pour toute la région.

S'il n'a pas entièrement convaincu tous ses interlocuteurs, M. De Klerk peut se vanter d'avoir désarmé une bonne partie des anciens adversaires de son pays. Une manifestation anti-apartheid pendant sa visite n'a réuni que 200 personnes, soit un nombre dérisoire dans cette ville à 70 % noire qu'est Washington.

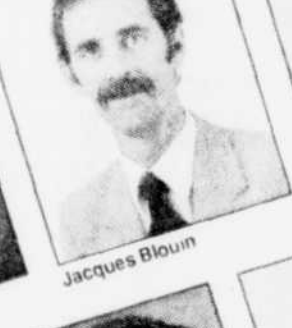
TION • INVITATION • INVITATION • INVITATION • INVITATION • INVITATION



On a du coeur aux ventes

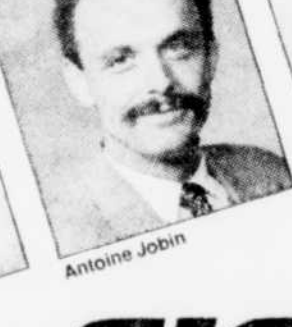
se présente bien...
...pour l'équipe de Giguère.
Avec nos prix attrayants
et nos splendides modèles 91,
on a du coeur aux ventes!

Venez découvrir les nouveautés 91
Jeudi le 27 septembre
Vous êtes tous invités
Aussi, liquidation des modèles 90







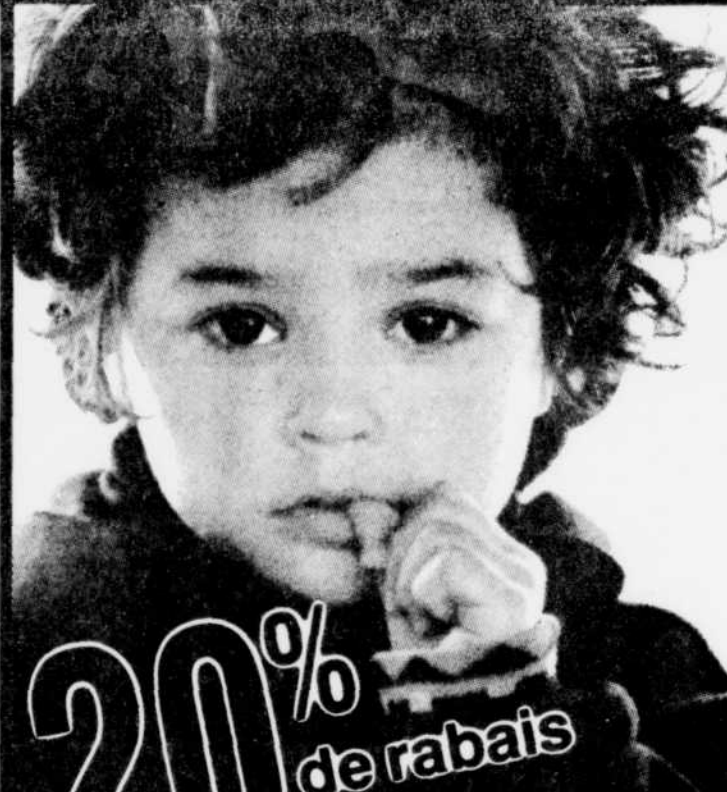



GIGUÈRE

PONTIAC BUICK CADILLAC
CAMIONS GMC

375, boul. Hamel
Québec (Québec)
G1L 4J4

Tél.: 529-6551
Face à Place Fleur de Lys



20% de rabais
sur tous les ensembles
de coton molletonné

(jusqu'au samedi 29 septembre)

clément

BIENTÔT à Victoriaville

CARTE VERTE 0875

PLACE STE-FOY • PLACE FLEUR DE LYS • GALERIES DE LA CAPITALE • LEVIS • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES • MONTREAL • CHICOUTIMI • DRUMMONDVILLE • ARTHABASKA



LES YEUX QUI ROULENT

QUÉBEC
699, boul. Charest Est
523 6958

LORETTEVILLE
592, rue Racine
843 6542

SAINT-FOY
Place Belle Cour
559 4169

MONTMAGNY
59, boul. Taché
248 8383

BOUTIQUES GUY ROULEAU - 2 POUR 1 SANS RESTRICTION

En Bref

■ Lutte à l'ostéoporose

BOSTON (AFP) — Les femmes âgées de plus de 55 ans peuvent lutter contre l'ostéoporose en consommant tous les jours une quantité de calcium équivalente à celle contenue dans trois verres de lait, indique une étude publiée hier dans le *New England Journal of Medicine*.

■ Grève à St-Domingue

SAINT-DOMINGUE (AFP et Reuter) — Au moins cinq personnes ont été blessées et 300 autres arrêtées hier lors des manifestations de rues marquant la première journée d'une grève générale de 72 heures qui a paralysé la République dominicaine.

■ Coup de filet en Espagne

MADRID (AFP) — Trois personnes, accusées de collaboration avec bande armée, ont été incarcérées hier à Madrid à la suite d'un coup de filet au Pays Basque espagnol et en Navarre peu après l'arrestation dimanche à Biarritz, en France, d'un dirigeant de l'organisation séparatiste basque ETA.

■ Rationnement à Cuba

LA HAVANE (AFP) — Une généralisation du rationnement a été annoncée hier à Cuba, ainsi que la restauration de la distribution par groupes d'habitants à La Havane, et la diminution des ventes d'appareils électro-ménagers. Ces nouvelles mesures confirment que le pays s'enfonce un peu plus chaque jour dans l'austérité.

■ Manifs mortelles

NEW DELHI (AFP) — Sept personnes ont été tuées hier lors de manifestations de protestation contre la politique de quotas pour les basses castes dans les emplois publics. Près de 40 personnes, principalement des étudiants, sont mortes depuis la décision gouvernementale, le 7 août dernier, de réserver près de 50 % des emplois publics aux basses castes.

■ Cercueils en carton

EAST LONDON, Afrique du Sud (AFP) — Deux hommes d'affaires sud-africains ont mis au point un cercueil en carton, trois fois moins cher (moins de 100 \$) que le meilleur marché des traditionnels modèles en bois. Capable de porter une charge de plus de 200 kg, son aspect extérieur ne le distingue en rien des modèles classiques en bois.

■ Bousquet poursuivi?

PARIS (AFP) — La justice française pourrait décider prochainement l'ouverture d'un procès pour crimes contre l'humanité à l'encontre de René Bousquet, 81 ans, qui fut, d'avril 1942 à décembre 1943, le secrétaire général de la police nationale du régime de Vichy, qui a gouverné la France pendant l'occupation du pays par les Allemands lors de la seconde guerre mondiale.

■ Le pain réhabilité

PARIS (AP) — Après avoir été accusé de tous les maux — il faisait grossir, donnait des flatulences — le pain est actuellement réhabilité par la médecine. « Réintroduire le pain dans l'alimentation permet de réduire la consommation de graisses », a en effet expliqué le Pr Henri Lestrade, du service d'endocrinologie de l'hôpital Robert Debré à Paris. La consommation de pain n'a cessé de diminuer depuis 1900.

■ Élections en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le premier tour des élections présidentielles, législatives, municipales et locales, en Haïti, a été fixé au 16 décembre prochain, a annoncé hier un communiqué du Conseil Electoral Provisoire (CEP), organisme indépendant chargé de leur organisation.

Les cartels de la drogue fusillent 19 Colombiens

BOGOTA (AP, AFP) — Des hommes armés de mitraillettes ont ouvert le feu dans la nuit de mardi à mercredi sur une cinquantaine de personnes rassemblées dans un ranch près de Calandria (sud-ouest de la Colombie) pour un match de football, faisant 19 morts.

« Il s'agit de toute évidence d'une guerre entre cartels » de trafiquants de drogue de Cali et de Medellín, a déclaré le colonel Guillermo Millan, chef de la police de Cali. Ce massacre est le plus important perpétré en Colombie depuis le début de l'année.

Les témoins ont affirmé aux premiers enquêteurs n'avoir aucune idée de l'identité des agresseurs ou des motifs de l'attaque. Ils étaient vêtus d'uniformes de la police anti-drogue.

Le commandant de la IIIe brigade de l'armée, le colonel Pablo Briceno, a indiqué que les victimes étaient en majorité des employés de l'exploitation agricole de Los Cocos.

Le conseiller pour la sécurité de la province de del Valle a écarté l'hypothèse d'une attaque de groupes paramilitaires et s'est rangé aux conclusions du colonel Millan qui a précisé que plusieurs véhicules, des documents et des vêtements ont été abandonnés par les tueurs.

Ce derniers qui ont fui à bord de trois voitures ont utilisé des fu-

sils Galil et R-15 ainsi que des armes de neuf millimètres.

Commando anti-enlèvement

Par ailleurs, un commando anti-enlèvement est entré en fonction hier en Colombie, où les enlèvements ont augmenté de 70 % en 1990 par rapport à 1989, a informé la police.

La Junta d'Intelligence Nationale (JIN) qui travaillera sous le contrôle de deux juges, a été en effet constituée après le rapt du journaliste d'*El Tiempo*, Francisco Santos Calderon, la semaine dernière.

Sont toujours portés disparus, depuis le 30 août, les journalistes Diana Turbay, Azucena Liévano, Juan Vitta, le reporter allemand Hero Boss y les cameramen colombiens Richard Becerra y Orlando Acevedo.

L'augmentation brutale du délit d'enlèvement a conduit la police à s'unir avec le Département de Sécurité (DAS) pour former la JIN qui se chargera de rechercher et identifier les auteurs d'enlèvement.

837 personnes ont été enlevées depuis le début de l'année.

FABRICVILLE

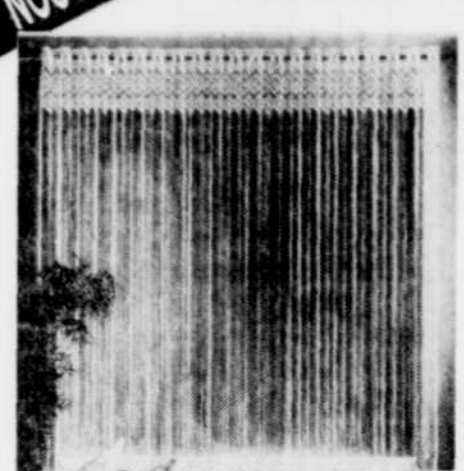
EN VENTE DU 27 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 90

NOUVEAUTÉ

RIDEAU À FRANGE

Bordure genre dentelle

Facile à installer sur une tringle style "café". Couvre une surface de 50" x 84" de large, par une hauteur de 95". 100% polyester.



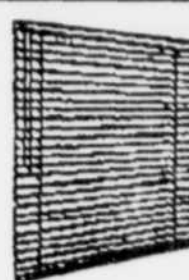
ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%

Épargnez sur une sélection spéciale de draperies réduites jusqu'à 50%. Les prix partent d'aussi bas que 4,98 \$ le mètre.

ÉPARGNEZ 15 à 25%

Vous pouvez épargner jusqu'à 25% sur notre sélection de commandes spéciales de draperies et tissus à recouvrement. Faites votre choix parmi les marques

VALABLE - ROSEDALE - DAISY DECORATIVE - CALTEX - GAUVREAU BEAUDRY et autres.



STORES VENITIENS

Comme spécial d'introduction, maintenant et pour un temps limité, vous pouvez épargner

25%

sur nos bas prix de stores venitiens sur mesure. Compter 3 à 4 semaines pour la livraison.

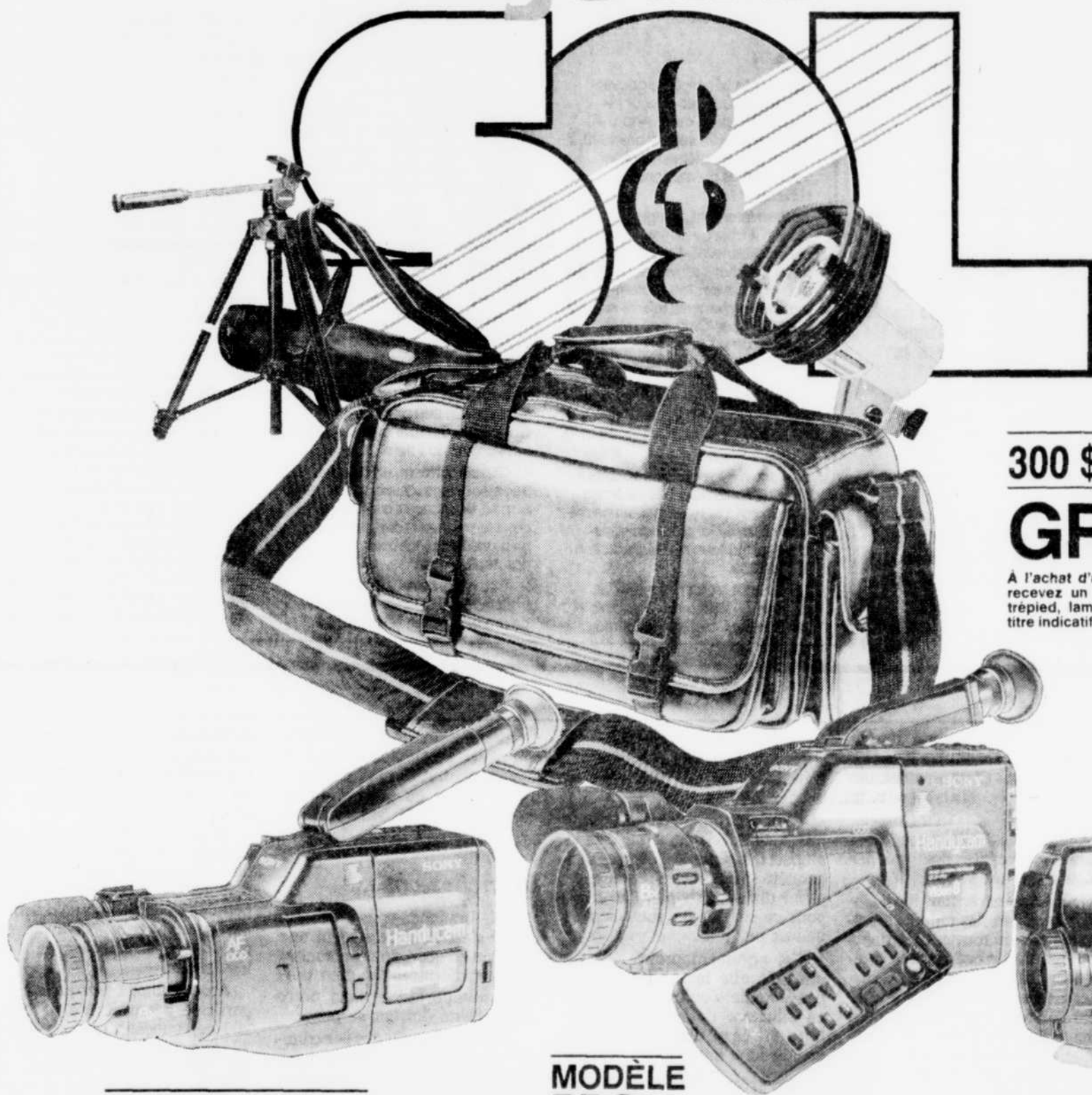
SERVICE GRATUIT DE DÉCORATION À DOMICILE

PLACE LAURIER 3e étage sur la Promenade 651-3489

1505, RUE D'ESTIMAUVILLE GIFFARD 661-6128

FABRICVILLE

Les Jolis



300 \$ d'accessoires

GRATUIT

À l'achat d'un des caméscopes Sony, ci-dessous, recevez un lot d'accessoires de qualité tels que trépied, lampe et mallettes de transport. Photo à titre indicatif. Etui à trépied en sus.

RABAIS DE 200 \$

Modèle CCD-F-33, léger et facile d'utilisation, lentille zoom 6 X motorisée, lecture directe sur la télé, mise au point automatique à travers l'objectif.

999 \$

MODÈLE PRO

Modèle CCD-F 55, télécommande sans fil, insertion âge/intervention, zoom 8:1 à fonction macro, superposition numérique, éclairage minimum de 2 lux.

1499 \$

NOUVEAU MODÈLE 1991

encore plus petit

Modèle CGD-TR4, super léger et minuscule, mais aux grandes possibilités. Superposition numérique, zoom 6:1 à fonction macro, obturation à vitesse variable, éclairage minimum de 4 lux.

1199 \$

SONY



NE PAYEZ QU'EN 1991

Sous réserve de l'approbation du service du crédit, vous pouvez ne payer que le 21 décembre 1990, sans intérêt, ou premier versement le 21 janvier 1991. Achat minimum de 300 \$ exigé.

Autoroute de la Capitale, sortie P.-Bertrand Nord, 840, Bouvier 627-0840
2, rue Saint-Jean, angle Salaberry 524-8431

ÉDITORIAL

Châtier les criminels

Les warriors et leurs sympathisants se sont enfin livrés hier, au 78e jour d'une crise qui marquera profondément, pour quelques générations, les relations entre Blancs et Amérindiens.

Tous les auteurs des actes criminels dénombrés à Oka et à Châteauguay devront être poursuivis devant les tribunaux et punis. Le gouvernement du Québec a toujours affirmé qu'il ne pouvait y avoir de négociations et de compromis sur les accusations qui pourraient être portées. Il doit s'en tenir à cette ligne de conduite s'il espère regagner un peu de la crédibilité qu'il a perdue depuis juillet.

Par ailleurs, Ottawa et Québec qui reléguent sous la pile les dossiers des revendications des Amérindiens auront sans doute compris que cette question doit être traitée en priorité. L'une des causes de cette crise tient au désespoir des Autochtones de se faire entendre des gouvernements blancs.

Les Forces armées canadiennes méritent d'autre part d'être applaudies.

Quand le Royal 22e Régiment est débarqué à Oka et à Châteauguay, les militaires ont été accueillis comme des sauveurs. Les tensions entre les membres de la Sûreté du Québec et les populations locales avaient atteint leur paroxysme quelques jours plus tôt. Les citoyens vivaient dans la crainte d'être victimes d'actes criminels et même les Mohawks, convaincus que les agents de la SQ les massacreraient pour venger la mort du caporal Lemaire, souhaitaient voir des soldats remplacer les policiers.

Le premier ministre du Québec a pourtant hésité de longues semaines avant de faire appel à l'armée. Il avait dû subir pendant vingt ans les reproches des Québécois parce qu'il avait inutilement eu recours à la troupe en 1970 pour mater une poignée de jeunes exaltés.

L'entrée en scène des militaires à Oka et à Châteauguay a vite permis de calmer les esprits sur les barricades mais aussi de réhabiliter les forces armées canadiennes dans l'opinion des Québécois. La cote des soldats, déjà basse après les événements de 1970, n'avait cessé de se détériorer avec le geste dément du caporal Lortie et les frasques de militaires qui s'illustraient davantage devant les tribunaux pour répondre de diverses accusations que par les services rendus à la population.

Les Québécois ont découvert, à travers les membres des deux bataillons du Royal 22e Régiment déployés autour des Mohawks, des soldats bien entraînés et très disciplinés, dotés de beaucoup de sang-froid. Ils ont fait connaissance avec de jeunes officiers francophones qui maîtrisaient à la perfection l'art des communications, qui s'exprimaient avec une précision, une concision et une assurance qu'on ne retrouve pas chez plusieurs de nos hommes ou femmes politiques. Et lorsqu'il s'agissait d'anglophones, ceux-ci pouvaient s'adresser à la population dans un français très acceptable.

Le professionnalisme démontré dans les opérations sur le terrain a aussi épaté tous ceux qui, rives à leur écran de télévision, ont pu observer les militaires au travail. Toutes les manoeuvres s'inscrivaient visiblement dans un plan de travail qui ne laissait place à aucune improvisation et qui a abouti à l'encerclement des warriors, après le démantèlement des barricades. Même dans les moments les plus intenses des confrontations, les soldats du Royal 22e ont été capables de remplir leur mission sans recourir à la violence. Ils méritent bien ce coup de chapeau.

J.-JACQUES SAMSON

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition
J.-JACQUES SAMSONDirecteur de l'information
DENIS ANGERSVice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN

Réplique

« Nous agissons selon les lois du pays »

par Régent G. SIOUI

Pour le bénéfice du gouvernement du Québec et pour répondre à l'article de M. André-A. Bellemare du 20 septembre 1990, il faudra tout simplement insister sur quelques points dont les suivants :

Premièrement, le jugement répond à trois questions légales et constitutionnelles. Les réponses à ces questions arrivent à la conclusion qu'il y a des lois, notamment les règlements relatifs au parc de la Jacques-Cartier adoptés en vertu de la Loi sur les parcs qui ne sont pas applicables aux Hurons d'après la Constitution du Canada et les lois fédérales. Ceci est clair et il faut l'admettre et le respecter.

Deuxièmement, nous croyons n'avoir commis aucune illégalité. Nous agissons selon les lois du pays et Konrad Sioui ne méprise aucune loi provinciale, aucune loi fédérale ni la Constitution du Canada.

Ce sont plutôt des individus comme M. Bellemare, insoumis et révoltés jouissant d'une lourde

influence qui, conséquemment, nuisent à la bonne image du peuple québécois à cause de l'intolérance qu'ils manifestent depuis environ un quart de siècle.

Troisièmement, cet arrêt est précisément une décision qui tend à évaluer les actions racistes et le traitement ségrégationniste envers les peuples des Premières nations.

Donc il y aurait intérêt à relire cette décision qui constitue un jugement moderne qui prescrit en détail le mode de coexistence pacifique et bénéfique entre nos peuples.

De plus, il a une portée internationale en ce sens qu'il peut servir d'exemple ailleurs dans le monde. Il est d'ailleurs très largement cité un peu partout et le Québec, le Canada et nous-mêmes pouvons en être fiers.

Quatrièmement, en ce qui a trait aux « clans » auxquels fait allusion M. Bellemare au Village-des-Hurons, nous croyons qu'il s'agit d'une basse intrusion dans nos affaires internes.

Ces dits « clans » peuvent prétendre à juste titre à l'exercice de droits dans les lieux qu'ils ont

occupés d'une façon traditionnelle et continue à l'intérieur du territoire compris dans le jugement et dans le traité. De plus, les individus concernés sont parfaitement aptes à faire valoir eux-mêmes leurs droits sans l'aide plutôt douteuse que vous leur présentez.

Cinquièmement, dans cette cause, il s'agit de droits dont la substance est strictement personnelle et liée spécifiquement à la culture, aux rites et à la religion d'individus.

A cet effet je rappellerai à M. Bellemare qu'il ne s'agit nullement d'un jugement découlant d'une revendication territoriale. Aucun organisme ne peut décider pour un individu s'il peut ou non pratiquer sa culture et sa religion.

Donc nous invitons quiconque qui n'aurait pas appris à être honnête sur les genoux de sa mère, à se reprendre en charge dans notre pouponnière au cœur de la « vallée de la Jacques-Cartier » (Lahdaweole Tsononhouan en langage Wyandot) pour parfaire son éducation. Tout comme nos parents et nos grands-parents ont parfait l'éducation de ceux avec qui ils ont travaillé au

Triton Fish & Game Club ou ailleurs.

En résumé, ce que les juges de la Cour suprême nous confirment, c'est que nous avons un droit strict de pratiquer sur nos territoires notre culture, nos rituels, et notre religion selon nos coutumes. Que M. Bellemare cesse de feindre l'ignorance et de désinformer la population.

Nous n'attendons pas de lui qu'il soit un agitateur social. Nous attendons plutôt de lui qu'il soit un éducateur. Actuellement il ne joue pas du tout son rôle et nous sommes réellement tristes de subir une méchanceté aussi profonde puisque tout ceci est en conformité avec les règles, les lois provinciales et fédérales en plus des ententes établies.

Que l'on cesse cet acharnement et ce régime ségrégationniste que l'on veut nous imposer. Nous demandons à M. Bellemare et à toute personne responsable de jouer selon les règlements établis et selon les lois dûment promulguées. Laissez-nous vivre.

Porte-parole Huron-Wyandot, M. Régent G. Sioui est responsable du Campement.

Votre Opinion

Une destruction

(Lettre à la mairesse Andrée Boucher)

Votre mise au point concernant la Maison de la musique de Sainte-Foy publiée dans LE SOLEIL du 9 septembre 1990 laisse entrevoir un manque d'éléments qui faussent votre compréhension de la nécessité d'une telle école sur notre territoire. C'est ce qui rend votre jugement si drastique.

Vous proclamez bien haut l'ampleur du budget des loisirs, 10 millions \$. Pourtant, si on regarde la subvention accordée à la Maison de la musique, 3000 \$ cela représente 0,03 %. C'est bien maigre en comparaison avec la part accordée aux loisirs sportifs. (...)

De plus, quand vous dites que les locaux prêtés doivent servir aux loisirs d'une majorité de nos concitoyens, je vous signale que l'utilisation qu'en fait la Maison de la musique répond à cette exigence dans une proportion de 95 % et que les professeurs qui y enseignent sont tous des salariés de la Maison de la musique qui utilisent ces locaux au nom de la Maison de la musique et non à des fins personnelles.

Vous affirmez également que les cours individuels offerts par la Maison de la musique correspondent à ceux des grandes écoles de musique (institutions scolaires, conservatoire, université). Je voudrais sur ce point faire ressortir une similitude et une différence.

La similitude c'est dans la qualité qu'elle se trouve. En effet, les

cours offerts sont donnés par une équipe de professeurs diplômés et compétents. C'est un atout majeur pour la Maison de la musique.

Quant à la différence, c'est dans la diversité des groupes d'âge qu'il faut la voir.

Les grandes écoles ne s'embarrassent pas des enfants en situation d'éveil musical, non plus que des adultes qui désirent commencer l'apprentissage d'un instrument ou reprendre des études abandonnées plusieurs années auparavant. La Maison de la musique offre des possibilités nouvelles en ce sens qu'elle est une école accessible à tous, sans distinction d'âge et de prérequis musical.

Mais je crois que là où vous errez le plus c'est quand vous vous laissez dicter votre conduite par la présence d'une autre école privée celle-là à Sainte-Foy. En substance vous affirmez que la ville de Sainte-Foy n'a pas le droit de supporter un organisme offrant les mêmes services qu'un organisme privé sur le même territoire. S'il faut respecter votre logique, alors fermez vite l'aréna, la Société d'histoire de Sainte-Foy, la bibliothèque, le marché aux puces, etc. (...)

Votre politique de restructuration des loisirs à Sainte-Foy se transforme peu à peu en une destruction. Que d'argent des contribuables gaspillé, que d'énergies des bénévoles perdues.

Renée Desmeules
Sainte-Foy

Vidéotron dérape...

Vidéotron a décidé de retirer

du service de base offert aux clients de Québec le canal CBC Newsworld qui est offert gratuitement à Montréal.

La compagnie invoque, pour justifier sa décision, le fait que la plupart des abonnés, d'après une enquête maison, refusaient de payer dix sous de plus par mois pour ce service de nouvelles 24 heures par jour.

Cet argument prouve encore une fois que le ridicule ne tue pas... ou alors qu'une compagnie en situation de monopole peut faire dire ce qu'elle veut aux gens au moyen d'un sondage orienté.

En effet, Vidéotron vient d'augmenter le coût du service de 82 sous par mois (l'avis de la compagnie annonçait 74 sous mais, d'après le compte que j'ai reçu, l'augmentation est bien de 82 sous).

A-t-on demandé l'avis de la clientèle avant d'imposer cette hausse ?

Si on a dû augmenter l'abonnement pour conserver les deux postes de météo ou encore les deux postes d'annonces, les clients ne l'ont pas su. Pour ma part, je m'y serais opposé, comme je me serais opposé à ce qu'on conserve trois chaînes américaines au détriment du poste de nouvelles canadiennes.

La décision de Vidéotron est discriminatoire pour la clientèle de Québec en plus d'être contraire à la politique du CRTC qui, malheureusement n'a pas protégé nos intérêts dans cette affaire.

Les Québécois de Québec ont et auront toujours autant de

droits que ceux de Montréal d'avoir accès au service de nouvelles canadiennes. À propos, pourquoi n'y a-t-il pas de poste français semblable à CBC Newsworld ?

Claude Poirier
Ste-Foy

Branchez-vous...

Oui, branchez-vous à St-Romuald c'est là certainement une question que certaines personnes qui sont informées des deux dossiers d'importance dans notre municipalité doivent se poser.

En effet, dans le dossier culturel qu'est le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque comprenant un centre d'interprétation archéologique, un comité de préservation du domaine riverain s'est formé.

Sur le site de l'anse Benson, l'on rejette la construction à cet endroit alors qu'on se rallie et encourage le site adjacent à l'hôtel de ville. Ces deux sites étant riverains, l'on protège quoi ? Dans le dossier social qu'est le projet de fusion de la ville de St-Romuald avec St-Jean-Christophe, certains opposants de St-Romuald se sont manifestés et non pas que les gens de St-Romuald soient contre une fusion à tout prix mais...

La question de fond est oui ou non on pour ou contre la fusion avec St-Jean-Christophe et non une question d'élection. J'ai personnellement assisté aux différentes réunions concernant ces deux dossiers, que ce soit au Centre communautaire de St-Romuald au centre civique de St-Jean-Christophe ou encore aux assemblées du conseil de

St-Romuald, à maintes reprises certains citoyens intervenants mentionnent « la population de, les citoyens de, les payeurs de taxes de ».

Je commence à trouver cela aberrant de constater que certaines personnes s'approprient la responsabilité de représenter la population de St-Romuald sans à ma connaissance en avoir été mandaté officiellement ou légalement.

Aux réunions auxquelles j'ai participé, il y avait plus ou moins 300 personnes et plus ou moins 70 au conseil municipal. Sur la population votante possible de St-Romuald, ceci n'est pas représentatif à mon avis.

En addition, lors d'une réunion regroupant près de 300 citoyens au sujet du projet de bibliothèque, quelques citoyens sont venus dire que si c'était à recommencer, ils ne signeraient jamais la pétition contre le projet de l'anse Benson.

Une autre vague d'opposition par signature est en cours présentement concernant la projet de fusion et j'espère que l'expérience précédente ne se répètera pas et que les gens useront de sagesse en prenant le temps qu'il faut pour lire l'énoncé et demander qu'une copie du texte leur soit remise. (...)

Oui, je dis branchez-vous. (...) Qui impliquez-vous gens de St-Romuald. Ceci est une question d'investissement majeur pour l'avenir. (...)

Bien que je n'endosse pas nécessairement à 100 % la méthodologie de fonctionnement ou de prise de décision du conseil de

ville, je prends position et je dis : oui pour la bibliothèque / centre d'interprétation à l'anse Benson, oui pour la fusion St-Romuald/St-Jean-Christophe.

Richard Bombardier
Saint-Romuald

Le mot pleutre

Qu'est-ce qu'un pleutre ? C'est une personne méprisable, en anglais « contemptible person » compt = mépris.

Quand on pense que des éditorialistes de Québec et de Montréal ont donné ce nom à nul autre que Robert Bourassa. Avez-vous perdu la tête depuis la crise amérindienne ?

M. Bourassa est un homme respectable dans tous les sens du mot. Il est distingué, très érudite, très réfléchi et calme. Ce n'est pas un excité. Avant de le juger, vous les journalistes, essayez donc de marcher 1 mille dans ses souliers. Vous allez bien vite reprendre votre « job ».

En 1970, on l'avait vertement critiqué parce qu'il avait demandé l'armée ; en 1990 on le critique parce qu'il ne la demande pas assez vite. M. Bourassa ne voulait pas de tuerie et il faut le comprendre.

D'ailleurs, tout ce dossier, depuis le début, aurait dû être traité par Ottawa. Aux dernières nouvelles, M. Mulroney s'occupera du dossier. Il est à peu près temps. Tout ceci relève du fédéral.

Pauline Jodoin-Savard
Loretteville

En français, le terme pleutre signifie « homme sans courage ». J.-Jacques Samson

LES IDÉES DU JOUR

La TPS permet aux politiciens de mieux exploiter le citoyen en le rendant plus malléable

par Pierre SIMARD

M. Pierre Simard est professeur à l'École nationale d'administration publique à Québec depuis 1984. Nous reproduisons, avec la permission de l'auteur, cet article publié dans la dernière édition de la revue «Options politiques».

On nous annonce la mise en place pour le début de 1991 d'une arme miraculeuse pour vaincre l'endettement collectif: la TPS.

Présentée à la population comme un geste d'intérêt national, nous argumentons que cette taxe sert des intérêts particuliers: ceux des hommes politiques.

On la préfère

L'analyse économique traditionnelle nous enseigne que le caractère neutre et général de la TPS est préférable sous certains aspects à l'actuelle taxe de vente aux manufacturiers.

On la juge préférable parce qu'en imposant un taux unique de taxation pour l'ensemble des produits et services, on élimine une multitude de privilèges fiscaux qui ont pour conséquence de fausser l'allocation des ressources.

En réduisant la discrimination entre les différentes activités économiques et les contribuables de même revenu, la nouvelle TPS est censée réduire les distorsions engendrées par l'actuel système de taxation.

Imperfections

Évidemment, l'enseignement économique nous rappelle que derrière les qualités indéniables de cette taxe, se cachent des imperfections qui sont sources de gaspillage.

De fait, la TPS n'est pas entièrement neutre et générale. On ne peut ignorer les propositions du ministre d'exclure certains biens et services, ce qui réintroduirait les distorsions et distinctions arbitraires du régime actuel.

Malgré ces inconvénients, plusieurs économistes considèrent la TPS comme un pas significatif vers l'efficacité des politiques gouvernementales. Dans une logique purement normative, l'élargissement de l'assiette fiscale est parait-il souhaitable. On se réjouit qu'Ottawa cherche à améliorer son système de taxation, et par surcroît, se déclare résolu à s'attaquer à l'endettement collectif.

Les enjeux

Pour l'analyste politique, plus les taxes sont générales, plus elles confèrent de pouvoirs aux hommes politiques. D'un point de vue positif, la généralité de la TPS fait peur puisqu'elle favorise l'exploitation des carences de notre système politique par le biais de la

concentration des bénéfices et de la diffusion des coûts.

Dans cette perspective, la TPS n'est guère plus que le raffinement d'un des nombreux outils dont se servent les élus pour exploiter les citoyens.

En élargissant l'assiette fiscale, le politicien maximise le rendement d'une taxe, et minimise les risques d'opposition des citoyens.

Comparaisons

Comparons l'efficacité politique de méthodes de prélèvement de taxes dont l'assiette fiscale est différente.

Supposons que pour prélever

que puisque les bénéfices escomptés sont tangibles et importants s'ils réussissent à infléchir la décision gouvernementale.

Dans le cas d'un prélèvement de taxe de 1 %, comme les bénéfices individuels de l'action politique sont relativement faibles et devront être partagés avec tous les citoyens, peu importe leur sacrifice respectif, il s'avère plus avantageux de s'abstenir et de laisser faire les autres.

Comme les autres n'ont pas non plus d'incitation à agir pour le groupe, les risques d'opposition des citoyens à un prélèvement fiscal diminueront à mesure que le fardeau sera réparti sur un plus grand nombre.

Citoyen affaibli

En taxant l'ensemble des biens et services, le gouvernement ac-

Dans ce cadre, le citoyen rationnel n'a guère le choix. L'action politique la plus rentable n'est pas de s'opposer à la future TPS, mais plutôt de se lancer à la poursuite des rentes qui seront générées par le nouvel aménagement fiscal, jouant ainsi le jeu des politiciens.

De fait, l'implantation d'un prélèvement fiscal par le biais d'une assiette élargie, genre TPS, ne fait que réamorcer un processus cyclique de distribution de rente sclérosée.

La marge de manœuvre récupérée par l'homme politique lui permettra de rebâtir sur des assises nouvelles son réseau de distribution de faveur aux groupes les plus puissants.

Elle lui permettra de renforcer sa position sur le marché politique; c'est-à-dire de développer de nouvelles alliances rentables, et d'en éliminer d'autres qui le sont moins.



La TPS rend le citoyen vulnérable

que s'appuyant sur des économistes ayant fait carrière dans l'étude de la taxe optimale, nous proposerons une réforme de la fiscalité basée sur une taxe plus neutre et générale.

TPS et citoyen

Heureusement le citoyen est à l'affût. À l'instar d'un sage qui apprend de ses erreurs et qui n'a besoin de quiconque pour lui dicter son intérêt, il ne se laisse plus séduire par les promesses de réduction de déficit.

Parce qu'on a trop misé par le passé sur la naïveté du citoyen, on a de la difficulté à lui vendre le nouvel aménagement fiscal.

Sous le règne d'un gouvernement qui se faisait élire en 1984 sous la bannière d'une compression du secteur public, le fardeau fiscal s'est accru de 58 %.

Et comme les dépenses ont aussi augmenté de 31 %, la dette a aussi explosé de 77 %. Dans la même période, le déficit annuel a diminué de 7 milliards \$ alors que le rendement fiscal augmentait de 41 milliards \$.

Dans ce contexte, on comprendra les hésitations des citoyens à soutenir les élites dans leur recherche de revenus nouveaux.

Pourquoi leur confierait-on une arme aussi dangereuse que la TPS; une taxe à laquelle n'échappera aucun bien ni individu; une taxe qu'ils pourront camoufler et qu'on ne verra pratiquement pas, si ce n'est par une perte globale de notre pouvoir d'achat; une taxe qu'on ne pourra associer à aucune politique particulière; une source de taxation dont ils ne subiront l'odieux qu'à son introduction, et qu'ils pourront subtilement aug-

menter par la suite sans trop de risque d'opposition?

Comme aucun d'entre nous ne confierait la garde de ses épargnes personnelles à une firme non solvable, on comprendra aisément les citoyens de s'opposer à la TPS.

Le problème avec la TPS, c'est qu'elle exige un acte de foi inébranlable en notre système politique. Or, la pratique nous a appris à nous méfier des beaux discours des politiciens. Ce qu'on nous propose est perçu, avec justesse, comme un meilleur moyen d'exploiter les citoyens. Un moyen plus efficace politiquement.

Une symbiose

Si pour certains économistes la généralité et la neutralité des taxes sont souhaitables, c'est présentement un souhait partagé par le politicien.

Cette «nouvelle» compréhension mutuelle entre l'économiste moralisateur et l'homme politique n'est pas le fruit du hasard. Si ce dernier s'est soudain empressé d'endosser l'idée d'une TPS, c'est qu'il s'offre par la même occasion une «vache à lait», un moyen d'échapper au contrôle des citoyens.

Au risque de fausser l'allocation des ressources, le citoyen averti doit revendiquer un rétrécissement de l'assiette fiscale de façon à rendre visible le coût de l'interventionnisme public.

Entre deux maux, il doit choisir le moindre. Le citoyen doit exiger des garanties sur l'utilisation des ressources confiées à l'État. Il doit s'efforcer d'échapper à l'avidité des politiciens, et se protéger contre l'augmentation continue des taxes.



Le citoyen doit revendiquer une réduction du nombre de biens taxables.

un montant X de revenu, le gouvernement ait le choix de procéder par une taxe spécifique de 20 % (assiette fiscale réduite) ou par une TPS de 1 % (assiette fiscale élargie); le produit des deux taxes étant le même.

Demandons-nous maintenant pour chacun des cas ce que serait l'attitude de ceux qui doivent en assumer les coûts.

Dans le premier cas, les citoyens s'opposant au prélèvement d'une taxe de 20 % (consommateur ou entreprise) seront enclins à se constituer en groupe de pression et à investir en action politi-

centue la dissociation entre l'interventionnisme public et ses sources de financement, et rend l'action collective des citoyens plus coûteuse.

Il regagne ainsi du terrain par rapport au seuil de tolérance des citoyens à l'égard des taxes. Il s'offre un moyen de continuer à taxer les individus tout en minimisant les risques d'opposition de leur part.

Les hausses de taxes successives observées dans plusieurs pays, suite à l'introduction d'une réforme fiscale genre TPS, illustrent bien le phénomène.

Un acte de foi

Inévitablement, ce processus le conduira à accorder des privilèges (ce qui est déjà commencé), par le biais d'exclusions ou de taux de taxation différenciés, qui réduiront à nouveau l'assiette fiscale et forceront l'augmentation des taxes jusqu'au point où le seuil de tolérance des citoyens sera atteint.

À ce moment, lorsque ces derniers questionneront le rôle de l'État ou exigeront son retrait de certaines activités, comme c'est le cas présentement, l'homme politi-

BARMAN — BARMAID

- Cours de Service au Bar
- Offerts par l'École des Maîtres
- Service de Placement
- Permis du Ministère de l'Éducation

RABATIS pour étudiants et bénéficiaires de l'aide sociale ou du chômage

737, côte d'Abraham - 529-5333
Sans Frais 1-800-465-0484

Chambre de commerce de Sainte-Foy

DINER-CAUSERIE

MONSIEUR CLAUDE BÉLAND

DATE: Le 1er octobre 1990, à 17h30
ENDROIT: Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy
3030, boul. Laurier

CONFÉRENCIER: MONSIEUR CLAUDE BÉLAND, PRÉSIDENT MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

THÈME: VERS UNE SOCIÉTÉ DU CHACUN POUR TOUS

UNE COLLABORATION DE: MARKETTEL QUÉBEC, agence de publicité

RÉSERVATION: Mme Jocelyne Dufour, 651-7181

COÛT: 35 \$/membre - 45 \$/non-membre

Jos Robitaille

Fournitures

700, Richelieu, Québec
522-3288

Votre bien-être... tout simplement.

Chez Jos Robitaille, vous ne trouverez que des fournitures de qualité, et toujours les mêmes bas prix en tout temps... Comparez.

Depuis près de 100 ans, la qualité à prix abordable.

- Service personnalisé
- Réparations de tout genre
- Transformation en pelisses

PAYABLE

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

LE 12 FÉVRIER 1991

**AUCUN*
COMPTANT**

**AUCUN*
INTÉRÊT**

7 PIÈCES
liberty

699\$
SPÉCIAL TANGUAY

LAVEUSE AUTOMATIQUE GW962K
— 3 sélecteurs de vitesse
— 6 programmes
— 5 sélections de température

SÈCHEUSE AUTOMATIQUE GOR962K
— Séchage automatique
— 6 programmes
— 3 sélections de température
SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS

CUISINIÈRE 30" J34WK
— Éléments amovibles
— Porte en verre blanc

RÉFRIGÉRATEUR 16,9 P.C., LW17JMK
— Sans givre
— Interrupteur éconergie

LAVE-VAISSELLE ENCASTRÉ
— Action de lavage à 2 niveaux
— 3 cycles
— 2 boutons-poussoirs: séchage à chaud, séchage à l'air
— Broyeur d'aliments mous



ENSEMBLE ULTRA DE LUXE

— Soutien très ferme, tissu à motifs élégants satiné, ressorts à haute densité.
— Garantie de 25 ans.
— Sommier également disponible

Matelas 35 **249\$**

Matelas 54 **299\$**

Matelas 60 **349\$**

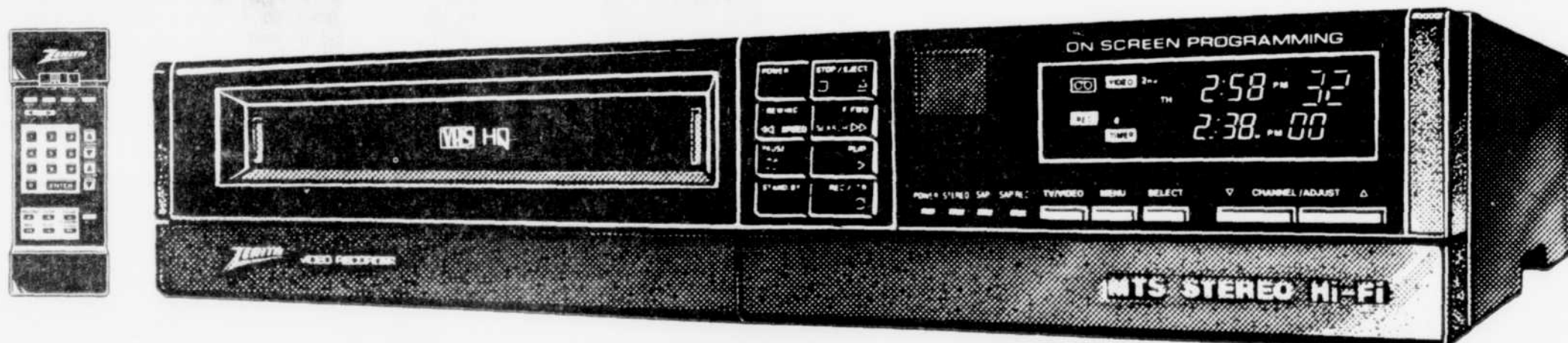
DENON

GARANTIE 24 mois
100% pièces et main-d'œuvre

LECTEUR DE DISQUE "LASER" TÉLÉCOMMANDÉ

- Dcd-520
- Quadruple échantillonnage
- Télécommande
- 20 mémoires

399⁹⁵



499⁹⁵

ZENITH VHS

STÉRÉO HI-FI

Magnétoscope

• Modèle VRF 300 HF

GARANTIE 1 AN/100% Pièces et main-d'œuvre

LIVRAISON GRATUITE À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

LÉVIS
Place
Tanguay

833-4511

BEAUPORT
535, boul.
Sainte-Anne

667-6282

CARREFOUR LES SAULES
5150, boul. de
l'Ornière

871-4411

AMEUBLEMENTS

TANGUAY



*Sujet à l'approbation du crédit.
Ne payez que la taxe de vente.

**ADMINISTRATION
ET SERVICE**
872-2242